

A man in the foreground wears a large headdress made of blue and orange feathers. He is at a climate protest with other people in the background, some holding signs. A statue of Victor Hugo is visible on the left, and a large building is in the background. A pink smoke effect is visible on the right side of the image.

L'ACCORD DE PARIS, 10 ANS APRÈS

ENTRE BOUSSOLE CLIMATIQUE
ET FRONTS DE RÉSISTANCE

Publication : 21 octobre 2025

Coordination et rédaction : Gaïa Febvre, Responsable des politiques internationales, Réseau Action Climat.

Remerciements aux contributrices et contributeurs :

Toutes ces personnes s'engagent pour transformer l'Accord de Paris en une réalité concrète, et je me considère très privilégiée de pouvoir travailler à leurs côtés. Elles ont toutes participé à la rédaction de ce rapport.

Anne Barre, Experte Genre et Climat, [WECF](#) ;

Fanny Petitbon, Responsable France, [350.org](#) ;

Hugo Viel, Campaign Strategist, [Oil Change International](#) ;

Jusline Buissereth, Stagiaire sensibilisation aux négociations internationales, Réseau Action Climat ;

Lorelei Limousin, Chargée de campagne climat et énergies fossiles, [Greenpeace France](#) ;

Mathieu Paris, Chargé de plaidoyer dette et APD, [CCFD-Terre Solidaire](#) ;

Marine Pouget, Responsable gouvernance internationale sur le climat Réseau Action Climat ;

Marie Cosquer, Analyste plaidoyer système alimentaires et crise climatique, [Action Contre la Faim](#) ;

Romain Ioualalen, Global Policy Lead, [Oil Change International](#) ;

Ryad Selmani, Chargé de plaidoyer justice fiscale, [CCFD-Terre Solidaire](#) ;

Selma Huart, Chargée de plaidoyer inégalités climatiques, [OXFAM France](#) ;

Simon Bignonneau, Chargée de communication digitale, Réseau Action Climat.

Crédit photo de la couverture : © Philip Reynaers / Greenpeace. Une délégation des représentants de l'Articulation des peuples autochtones du Brésil (Apib) a rejoint Greenpeace autour d'une installation géante devant le Parlement européen à Bruxelles. L'action appelait à une justice climatique urgente et à la protection des forêts en amont de la COP30 à Belém.

ISBN : 978-2-919083-13-8

Sommaire

Introduction	6
I. L'Accord de Paris : l'étoile polaire climatique	8
A. L'Accord de Paris : un accord engageant tous les États à contribuer	8
B. L'Accord de Paris : un levier pour infléchir la trajectoire du réchauffement global	11
C. La limite d'1,5 °C : une boussole nécessaire pour éviter un monde invivable	12
D. L'Accord de Paris : catalyseur d'une transformation systémique et équitable	13
II. L'Accord de Paris : entre dialogue et défense des intérêts établis	15
A. Sortir de la dépendance aux énergies fossiles : difficile à dire et difficile à faire	15
B. Le Fonds pour les Pertes et Dommages : 30 ans de combat pour la justice climatique	18
C. Transition juste : préserver l'équité face au risque de greenwashing	19
III. Dix ans après : comment les intérêts des énergies fossiles ont sapé l'Accord de Paris – Le cas de la France.	22
A. TotalEnergies mise sur une augmentation de sa production d'hydrocarbures	22
B. Une diplomatie économique qui savorde les ambitions climatiques de la France et forge une diplomatie fossile à la française	26
C. Les banques françaises : soutiens continus de TotalEnergies	28
D. L'influence des lobbies fossiles : un phénomène endémique qui dépasse les frontières et infiltre les COP	29
IV. La France à contretemps de ses ambitions	32
A. Une France très exposée aux risques climatiques	32
B. "Make Our Planet Great Again"... mais les émissions stagnent à la maison	34
C. 10 ans après la COP21, la France choisit le recul sous couvert de simplification et de compétitivité	36
V. Un Accord de Paris résilient mais qui exige une mobilisation face aux vents contraires	39
A. Un cadre multilatéral qui continue de rassembler	39
B. Défense de l'Accord de Paris devant les tribunaux	39
C. Un Accord de Paris résistant aux offensives anti-droits - Un Plan d'Action Genre pour transformer l'action climatique	42
VI. Réformer l'architecture financière pour lever les milliers de milliards qui protègeraient les populations et la planète	43
A. Financement climatique : entre chiffres, qualité et exigence de justice	43
Encadré n°9. Les pays du sud méritent mieux que des miettes et des dettes	46
B. Un défi majeur : mobiliser des milliers de milliards	47
Encadré 10. La réforme du système fiscal international : le sens de l'histoire	49
VII. Réformer les COP pour qu'elles remplissent leur fonction	50

A retenir

Dix ans après son adoption, l'Accord de Paris s'impose toujours comme le seul outil multilatéral capable de fixer un cap collectif face à la crise climatique. Sa force dépend pourtant de l'usage qu'en font les États : engagement réel ou simple incantation.

Les forces de l'Accord de Paris

1. **Résilience** : Il a démontré sa résilience, malgré les crises successives : à l'exception du retrait temporaire des Etats-Unis, il reste le seul outil multilatéral ratifié par 194 États (retrait États-Unis) dont nous disposons aujourd'hui.
2. **Inflexion de la trajectoire de température** : En 10 ans, l'Accord de Paris a permis d'infléchir la trajectoire de réchauffement climatique mondiale. Au total, selon les scénarios les plus pessimistes, le réchauffement serait contenu entre 2,6 - 2,8° degrés, alors qu'il était annoncé à 4°C avant l'adoption de l'Accord.
3. **Force juridique** : La justice climatique n'est plus une option, c'est une obligation juridique. En 2025, la Cour Internationale de Justice a déterminé que l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C est juridiquement contraignant au titre de l'Accord de Paris et pour tous les États.
4. **La sortie des énergies fossiles enclenchée** : Alors que les énergies fossiles étaient absentes du texte adopté à Paris en 2015, 7 ans plus tard lors de la COP28 à Dubaï, les États se sont engagés à une sortie progressive de toutes les énergies fossiles.
5. **Justice climatique** : L'Accord de Paris a permis une avancée historique après 30 ans de combat : la création du Fonds pour répondre aux pertes et dommages (mais n'a pas encore résolu la question de son financement à la hauteur des besoins), ainsi que l'intégration des droits humains, du genre comme des principes directeurs de l'action climatique dans le préambule de l'Accord.

Les limites de l'Accord de Paris

6. **Un Accord fragilisé** : par le contexte géopolitique, la recrudescence des gouvernements climatosceptiques, et la pression des milliers de lobbyistes des énergies fossiles qui participent désormais aux COP.
7. **La diplomatie économique au service des énergies fossiles** : Les engagements à atteindre la neutralité climatique ne riment pas encore avec fin des soutiens aux énergies fossiles. Les producteurs d'énergie et les industries fortement émettrices continuent de bénéficier d'appuis gouvernementaux, diplomatiques et financiers. TotalEnergies, par exemple, prévoit de consacrer encore 2/3 de ses investissements aux hydrocarbures en 2030, avec le soutien de la diplomatie française.
8. **Angles morts sectoriels et programmes de travail trop timides** : Les émissions du transport international (aviation, maritime) ne sont pas intégrées dans l'Accord de Paris alors même que le trafic aérien explose. Les programmes de travail sur l'agriculture et les systèmes alimentaires, déforestation, transition juste, genre restent trop souvent cantonnés à des principes.

9. **Dépassement du 1,5 °C** : Les émissions mondiales continuent d'augmenter, et au rythme actuel, le budget carbone 1,5°C sera épuisé d'ici 3 ans. Franchir ce seuil aurait des conséquences graves et irréversibles pour les écosystèmes et les populations. Chaque fraction de degré évitée reste cruciale.
10. **Manque d'exemplarité française** : La France ne joue pas le rôle de gardienne de l'Accord de Paris : depuis le début de l'année 2025, les émissions ne baissent plus, les budgets affectés à la transition écologique diminuent, et le gouvernement Bayrou a reculé sur plus de 43 mesures importantes pour faire face à la crise climatique. En outre, les engagements de la France ne couvrent pas les émissions importées via les biens consommés mais produits ailleurs. Résultat, l'empreinte carbone des Français et Françaises reste largement supérieure à la moyenne planétaire.

Nos recommandations pour consolider l'Accord de Paris

11. **Réformer la gouvernance** : Pour renforcer sa légitimité et la représentation des voix des plus vulnérables, une réforme du mode de fonctionnement des COP est indispensable. À commencer par un encadrement de la participation et des pratiques des lobbies des énergies fossiles.
12. **Mobiliser les financements nécessaires en réformant l'architecture financière mondiale** : Pour réussir, l'Accord de Paris a besoin d'un ingrédient qui manque cruellement aujourd'hui : les financements en quantité et qualité suffisante qui n'entraînent pas les États les plus pauvres dans une spirale du surendettement. Cela implique une réforme des règles du jeu, et la création de nouveaux mécanismes de taxation - c'est tout l'enjeu de la Convention onusienne sur la coopération fiscale.
13. **Garantir la transition juste** : Pour susciter l'adhésion et atteindre ses objectifs, l'Accord de Paris a besoin d'acter un principe directeur, celui de la transition Juste, pour amortir l'impact social des politiques climatiques sur les populations, les travailleurs et travailleuses, et imposer des garde fous sociaux et environnementaux à l'extraction des minerais critiques pour la transition écologique.
14. **Stop aux fausses solutions** : il faut renforcer les garde-fous face à la tentation de mobiliser des mirages technologiques et autres solutions inefficaces ou indisponible à court terme pour réduire rapidement nos émissions de gaz à effet de serre (GES) : les crédits carbone pour "compenser" les émissions, les technologies coûteuses et immatures de captation et la séquestration du carbone, les OGM dans l'agriculture, les centrales nucléaires trop longues et coûteuses à construire, le gaz fossile trop souvent présenté à tort comme une énergie "de transition".
15. **Renforcer la redevabilité des acteurs non-étatiques pour mettre un stop au greenwashing** : depuis la COP21, on recense des engagements climatiques de la part de 20 000 entreprises et 210 coalitions non-étatiques à soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Cependant, la plupart n'ont aucun cadre de redevabilité robuste et peuvent promettre sans prouver de résultats derrière. Le temps où les mots suffisaient est passé : il est temps d'encadrer fermement l'Agenda de l'action sous l'Accord de Paris en obligeant ces acteurs non-étatiques et coalitions à faire un reporting sérieux et régulier, et à en conditionner leur participation aux COP.

Introduction

Cette année marque le 10ème anniversaire de l'Accord de Paris (AP), et nous oblige à faire un pas de côté pour analyser sa mise en œuvre : quelles actions se sont concrétisées, quelles promesses ont été tenues ou brisées ? Le monde de 2025 n'est plus celui de 2015 : les gouvernements climatosceptiques multiplient la désinformation ; la criminalisation des défenseurs des droits et de l'environnement augmente et les politiques climatiques sont en recul. Le multilatéralisme est mis à rude épreuve : chaque jour des États bafouent les fondements du droit international et des droits humains sous nos yeux et en toute impunité. Pour beaucoup, il est difficile de continuer à croire en la puissance de la coopération entre les peuples et les États. Récemment, une commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU rend ses conclusions qualifiant de génocide les actions menées par Israël à l'égard des Palestiniens dans la bande de Gaza¹.

L'esprit de 2015, année de l'adoption à la fois de l'AP, de l'Agenda 2030 et du Cadre de Sendai pour la gestion des catastrophes² semble avoir disparu. **Pourtant l'urgence climatique, elle, ne cesse de s'aggraver.** L'année 2024 a été la plus chaude jamais mesurée dans le monde avec +1,52 °C par rapport à 1850-1900. Nous savons avec certitude que si les émissions ne diminuent pas rapidement, le dépassement de la limite de 1,5 °C pourrait survenir dès 2030³, ce qui constituerait une menace critique pour nos écosystèmes et mettrait en grave danger les populations.

Au-delà de sa portée symbolique, cette année revêt une importance stratégique pour la mise en œuvre de l'AP, puisqu'elle marque l'ouverture du troisième cycle des [Contributions Déterminées au niveau national](#) (CDN) attendues en amont de la COP30. Ces feuilles de routes climat détaillent les efforts prévus par les pays pour limiter le réchauffement climatique et doivent traduire concrètement les enseignements tirés du premier Bilan mondial (Bilan de l'AP) adopté lors de la COP28. Ce nouveau cycle d'ambition s'inscrit dans le sillage des 30 dernières COP, qui sont venues construire pas à pas le régime climatique international. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto (PK) et AP

¹ ONU, Israël commet un génocide à Gaza, affirme une commission d'enquête de l'ONU, septembre 2025, <https://news.un.org/fr/story/2025/09/1157475>

² UNFCCC, Opportunities and options for integrating climate change adaptation with the Sustainable Development Goals and the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015–2030, https://unfccc.int/sites/default/files/resource/techpaper_adaptation.pdf

³ D'un point de vue scientifique, il faudra encore du temps avant de savoir avec certitude si la limite de 1,5 °C fixée par l'Accord de Paris a été atteinte, car celle-ci est évaluée sur une moyenne d'au moins vingt ans. Cependant, nous savons avec certitude que si les émissions ne diminuent pas rapidement, le dépassement de la limite de 1,5 °C pourrait survenir dès 2030. <https://climateanalytics.org/publications/latest-science-on-the-1-5-c-limit-of-the-paris-agreement> ; Meteo France, CEA, CNRS, Mercator Ocean International, Communiqué de presse, 19 juin 2025, Les émissions de gaz à effet de serre toujours en hausse, limiter le réchauffement planétaire sous 1,5 °C n'est désormais plus atteignable” https://vert.eco/wp-content/uploads/2025/06/18052025_CP_Indicateur_cle_climat_mondial_2024.pdf ; Les engagements actuels pour 2030 ne sont pas respectés ; même s'ils l'étaient, la hausse des températures ne serait limitée qu'à 2,6 à 2,8 °C. Le scénario à 2,6 °C repose sur la mise en œuvre complète des CDN (contributions déterminées au niveau national) **inconditionnelles et conditionnelles** actuelles. La mise en œuvre des seules CDN inconditionnelles actuelles conduirait à un **réchauffement de 2,8 °C**. La poursuite des politiques actuelles uniquement mènerait à un **réchauffement de 3,1 °C**. Dans ces scénarios – qui reposent tous sur une **probabilité supérieure à 66 %** – les températures continueraient d'augmenter au cours du **siècle prochain**. L'ajout d'**engagements supplémentaires de neutralité carbone nette** à la mise en œuvre complète des CDN inconditionnelles et conditionnelles pourrait **limiter le réchauffement planétaire à 1,9 °C**, mais la **confiance dans la mise en œuvre effective** de ces engagements de neutralité nette demeure **faible**, [Nations must close huge emissions gap in new climate pledges and deliver immediate action, or 1.5°C lost](#)

forment ensemble l'épine dorsale du régime, fournissant à la fois une plateforme de coopération et une base juridique pour l'action, avec des impacts avérés.

Présentement, le non-respect de ces instruments ne relève pas d'une responsabilité collective abstraite et diffuse. Il résulte de choix politiques et économiques portés par des acteurs clairement identifiables, qui vont jusqu'à faire obstruction de manière délibérée ou à recourir à des pratiques de greenwashing⁴. Il ne fait aucun doute que 10 ans après l'adoption de l'AP nous traversons un creux du cycle politique climatique. Il est donc essentiel de garder une lucidité totale sans oublier que dans ce contexte, un levier fondamental demeure : notre esprit de résistance et notre capacité à dire non et à proposer des alternatives⁵.

⁴ ONU, Greenwashing – the deceptive tactics behind environmental claims, le greenwashing, aussi nommé écoblanchiment ou verdissage, est un procédé de marketing ou de relations publiques utilisé par une organisation dans le but de se donner une image de responsabilité écologique trompeuse, <https://www.un.org/en/climatechange/science/climate-issues/greenwashing>

⁵ Le Grand Continent, *Résister à l'empire des puissances fossiles, 10 après l'Accord de Paris, une stratégie pour la COP30 dans le Brésil de Lula*, Laurence Tubiana et Emmanuel Guérin, <https://legrandcontinent.eu/fr/2025/03/05/resister-a-lempire-des-puissances-fossiles/>

I. L'Accord de Paris : l'étoile polaire climatique

A. L'Accord de Paris : un accord engageant tous les États à contribuer

La CCNUCC, établie en 1992, a posé les bases de la gouvernance climatique internationale en reconnaissant la nécessité d'une action collective pour stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Au fil des années, le régime a évolué, s'adaptant aux nouvelles réalités géopolitiques, aux avancées scientifiques tout en exigeant davantage de justice. En 1997, le Protocole de Kyoto, avec ses objectifs contraignants de réduction des émissions pour les pays développés, a marqué une avancée significative. 38 pays industrialisés s'engageaient à respecter un objectif de réduction moyenne des émissions de GES d'au moins 5% d'ici 2012, par rapport aux émissions de 1990⁶. Les pays en développement pouvaient participer via le Mécanisme de Développement Propre, en fournissant notamment des crédits carbone aux États engagés dans le Protocole de Kyoto en échange d'un financement de projets de baisse d'émission dans leurs pays. Cependant, des limites, telles que l'absence de participation universelle, l'exclusion de grands émetteurs parmi les pays émergents (comme la Chine, l'Inde, et les pays de l'OPEP) et la non application du Protocole par certains poids lourds (le Canada s'est retiré en 2011 et les États Unis ne l'ont jamais ratifié) ont mis en lumière le besoin d'une approche plus inclusive et flexible dans le respect du principe de responsabilité commune mais différenciée. Cela a conduit à l'adoption de l'AP en 2015, introduisant la logique de contributions déterminées à l'échelon national (CDN). Ce mécanisme permet d'engager tous les États en donnant la possibilité à chacun de fixer ses propres objectifs climat, tout en maintenant un cadre contraignant en matière de transparence et de redevabilité.

Cela signifie que l'AP fonctionne avec un modèle itératif engageant tous les pays à soumettre des plans climat plus ambitieux tous les 5 ans, pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le principe de responsabilité commune mais différenciée et de capacités respectives souligne la nécessité de concilier universalité et équité. En effet, si tous les pays doivent contribuer à la protection de l'environnement, il importe de reconnaître d'une part la responsabilité accrue de certains dans la dégradation, et d'autre part les moyens inégaux dont disposent les États pour agir.

⁶ Vie publique, Qu'est ce que le Protocole de Kyoto, <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/HCA-COP30-EN-Final-Signed-20062025.pdf?download>

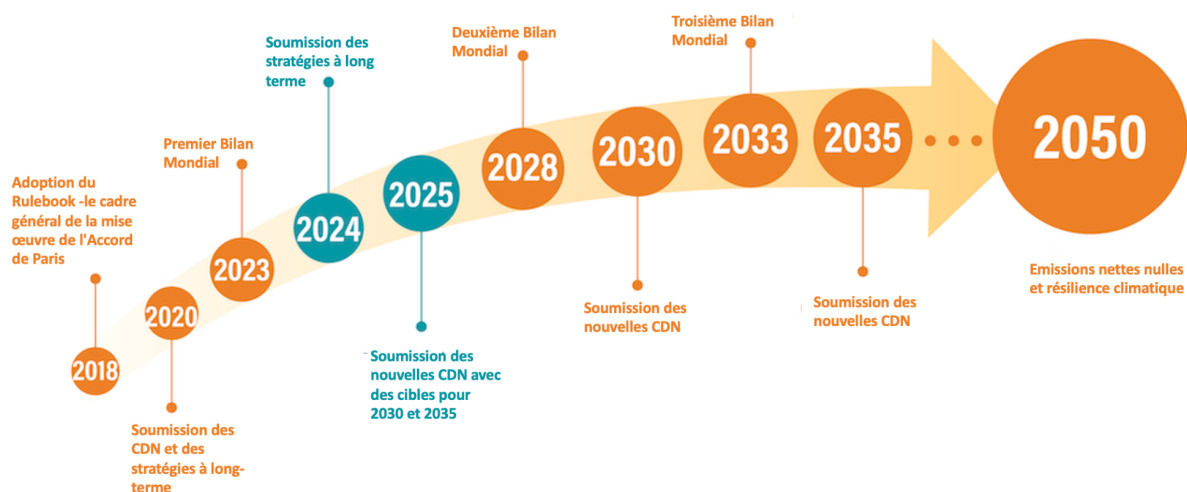


Figure 1 – Architecture et calendrier des cycles de l'ambition sous l'Accord de Paris

(source : [World Resource Institute](#), 2025)

Aujourd'hui, l'AP a une portée quasi universelle. 195 Parties ont signé l'Accord⁷ et 194 l'ont ratifié (avec le retrait des États-Unis). Seuls quatre pays n'en sont pas Parties : l'Iran, le Yémen, la Syrie (soit environ 2 % des émissions mondiales) et désormais les États-Unis. L'efficacité de l'Accord peut s'évaluer à travers plusieurs dimensions par exemple : les mesures d'atténuation mises en place, les politiques d'adaptation adoptées, les volumes de financement mobilisés, l'impact des signaux sur les acteurs économiques et les institutions financières. Son impact est aussi visible dans d'autres enceintes onusiennes comme l'Organisation Internationale Maritime ou encore l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile, secteurs non réglementés par l'AP mais qui se sont dotés d'objectifs de neutralité carbone à horizon 2050⁸, alignés sur les objectifs de l'AP. Il s'agit là d'un fait politique majeur étant donné le poids du transport international maritime et aérien dans les émissions de GES, respectivement équivalent au 12ème et au 15ème pays les plus émetteurs⁹. Toutefois, de graves lacunes persistent encore dans la réelle mise en œuvre de l'AP, et suscitent des inquiétudes fortes et légitimes.

⁷ Nations Unies, Collection des Traités,

https://treaties.un.org/pages/viewdetails.aspx?src=treaty&mtdsg_no=xxvii-7-d&chapter=27&clang=fr

⁸ <https://www.imo.org/en/mediacentre/hottopics/pages/cutting-ghg-emissions.aspx> et

<https://www.icao.int/environmental-protection/long-term-global-aspirational-goal-ltag-international-aviation>

⁹ Toute l'Europe, Comparatif Union Européenne, Chine, États-Unis... qui émet le plus de gaz à effet de serre ?, septembre 2025, <https://www.touteurope.eu/environnement/union-europeenne-chine-etats-unis-qui-emet-le-plus-de-gaz-a-effet-de-serre/>

Encadré n°1. Des promesses de neutralité carbone, mais un gros risque de greenwashing

Avant l'AP, très peu de pays avaient des engagements formels de neutralité carbone. Aujourd'hui, plus de 140 pays, représentant **90 % du PIB mondial**, se sont engagés à atteindre la neutralité carbone : l'**UE** d'ici 2050, la **Chine** d'ici 2060 et l'**Inde** d'ici 2070. Par ailleurs, en 2023, le secrétaire général des Nations Unies a appelé **les dirigeants des pays développés à s'engager à atteindre la neutralité carbone le plus près possible de 2040, la limite que chacun devrait respecter**. Plus de 20 000 entreprises¹⁰ se sont fixé des objectifs de réduction des émissions, contre seulement quelques dizaines en 2015.

Toutefois, il convient d'être extrêmement vigilant et s'assurer que la neutralité carbone concerne :

- **Tous les gaz à effet de serre, pas seulement le carbone.** Par exemple, de nombreux États et entreprises excluent le méthane alors que ce gaz a un pouvoir de réchauffement 80 fois supérieur au Co2 sur une période de 20 ans¹¹.
- **La bonne échéance.** Par exemple, l'Union européenne se fixe l'objectif d'atteindre la neutralité climatique en 2050, incompatible avec une trajectoire de réchauffement d'1,5°C¹².
- **L'empreinte carbone est liée à la consommation, et pas seulement aux émissions territoriales.** Par exemple, en France, nos émissions dites "importées" via les produits de consommation représentent plus de la moitié de notre empreinte mais ne sont pas comptabilisées dans nos inventaires¹³ et objectifs nationaux¹⁴.
- **Les activités émettrices sur l'ensemble de la chaîne de valeur.** Par exemple, de nombreuses entreprises se concentrent sur les scopes 1 et 2 et ne prennent pas en compte les émissions indirectes imputables à leurs activités. Exclure les émissions du scope 3 s'apparente à du greenwashing. Par exemple TotalEnergie, s'engage à atteindre la neutralité carbone sur scope 1 et 2¹⁵.

¹⁰ L'outil de suivi de la CCNUCC pour avoir la liste plus détaillée, Global Climate Action Plan Portal, <https://climateaction.unfccc.int/>

¹¹ UNEP, Les émissions de méthane sont à l'origine du changement climatique. Voici comment les réduire, 2021, <https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/les-emissions-de-methane-sont-lorigine-du-changement-climatique-voici>

¹² Pour aller plus loin, lire [la note du Réseau Action Climat](#) : Quelle trajectoire climatique européenne pour limiter le réchauffement à 1.5°, 2024

¹³ SDES, L'empreinte carbone de la France de 1990 à 2023 | Données et études statistiques, 2024, <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lempreinte-carbone-de-la-france-de-1990-2023>

¹⁴ À noter que la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) en cours d'élaboration devrait enfin fixer un objectif de baisse en empreinte carbone.

¹⁵ TotalEnergie, Réduire nos émissions, <https://totalenergies.com/fr/developpement-durable/climat-et-energie-durable/reduire-nos-emissions>

B. L'Accord de Paris : un levier pour infléchir la trajectoire du réchauffement global

Adopté à la COP21, l'AP est devenu une boussole pour les gouvernements et les entreprises visant **à limiter l'élévation de la température mondiale bien en dessous de 2 °C, tout en poursuivant les efforts pour la contenir à 1,5°C**. Dans le cadre de l'AP, les États sont tenus de soumettre de nouvelles **CDN**, avec des mises à jour, tous les cinq ans, à partir de 2020. Mais les pays sont également invités à communiquer des « **stratégies de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre à long terme** » (stratégies à long terme, ou SLT), fixant des perspectives à l'horizon du milieu du siècle. En dehors des engagements pris à travers les contributions nationales et stratégies de long terme, certaines Parties se sont aussi fixé des objectifs de **neutralité carbone**.

- À ce jour, presque tous les pays ont soumis au moins une série de CDN. Elles ont été renforcées lors de deux cycles de la CCNUCC (mises à jour de 2020 et 2022) et alignées avec des stratégies à long terme¹⁶. La troisième série de CDN est en cours et constitue un test de l'engagement continu des pays. Au 10 février 2025 (première date limite officielle de dépôt), 15 Parties avaient soumis leur CDN contre 62 au 17 octobre couvrant 31% des GES¹⁷.
- Les engagements pris grâce à l'AP ont permis de freiner activement la hausse des températures, les trajectoires de réchauffement passant d'environ 4 °C projetés d'ici 2100 à environ 3 °C. Si on arrive à la mise en œuvre complète de ces plans, y compris les objectifs de neutralité carbone et les stratégies à long terme, cela permettrait de limiter le réchauffement à environ 1,9 °C¹⁸ selon le scénario optimiste du Climate Action Tracker.
- Au 1er janvier 2024, 79 pays avaient soumis une stratégie de développement à long terme à faibles émissions, couvrant 74,6 % des émissions mondiales¹⁹.
- Pourtant, les émissions continuent d'augmenter. Si elles ne sont pas réduites rapidement, il est probable que nous dépassions temporairement la température moyenne de 1,5 °C avant 2030. Cela conduira à des conséquences catastrophiques pour les écosystèmes, les individus et la planète. En septembre 2025, la 7ème des 9 limites planétaires - celle de l'acidification des océans a été dépassée.

Le seuil d'1,5°C : déjà dépassé ou pas encore ?

En 2024, la température à la surface du globe a déjà atteint un niveau record avec 1,52 °C par rapport à la fin du 19e siècle. Mais pour autant, le seuil d'1,5°C n'est pas encore considéré franchi. La limite de 1,5°C fixée par l'Accord se réfère à l'évolution de la température moyenne mondiale à long terme, causée par l'activité humaine, par rapport au niveau préindustriel (1850-1900). Le

¹⁶ Climate Watch Data, Overview, <https://www.climatewatchdata.org/ndc-overview> ; IDDRI, Paris+10 diagnosis: looking back to look forward : Les 195 Parties ont soumis leur première CDN en 2016. 75 Parties avaient soumis leur deuxième CDN à la date limite de fin 2020, et 180 Parties l'avaient fait d'ici septembre 2024

https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20iddri/Document%20de%20travail/202506-WP0125-Paris%20Agreement%20Diagnosis_0.pdf

¹⁷ Climate Watch Data, Overview, <https://www.climatewatchdata.org/ndc-tracker>

¹⁸ <https://climateactiontracker.org/global/cat-thermometer/>

¹⁹ Climate Watch Data, Overview, [Explore Long-Term Strategies \(LTS\) | Climate Watch](#)

respect ou le dépassement de cette limite est évalué sur la base de la moyenne du réchauffement d'origine humaine sur une période de 20 à 30 ans. Ce n'est pas parce qu'une seule année dépasse 1,5°C au-dessus du niveau pré-industriel que ce niveau de réchauffement planétaire, au sens climat, est franchi. À l'échelle de cette dernière décennie (2015-2024), la température moyenne à la surface de la Terre a dépassé de 1,24°C la valeur préindustrielle (1850-1900), dont 1,22 °C dus aux activités humaines, soit la quasi-totalité du réchauffement observé²⁰.

C. La limite d'1,5 °C : une boussole nécessaire pour éviter un monde invivable

La limite de 1,5 °C de réchauffement global fixée dans l'article 2.1 de l'AP n'a pas été définie en fonction de sa faisabilité, mais en fonction de ce qui est nécessaire pour **minimiser les dommages pour les pays les plus vulnérables. Elle constitue un élément clé de l'issue équitable inscrite dans l'AP.**

Aujourd'hui, le dépassement temporaire du seuil de 1,5 °C est devenu probable. En effet notre «*budget carbone*», soit la quantité de GES que nous pouvons nous permettre d'émettre pour rester sous le seuil de 1,5°C, fond plus vite que prévu. Cela est dû à l'augmentation croissante des émissions liées au secteur des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz), auquel s'ajoutent en 2024 des émissions importantes dues à une déforestation aggravée par les sécheresses (notamment par la présence d'El Niño, phénomène météorologique qui entraîne des conditions sèches). **Au niveau actuel d'émission annuelle de gaz à effet de serre, le budget carbone mondial sera épuisé en un peu plus de 3 ans²¹.**

Les trajectoires d'émissions compatibles avec l'AP doivent être cohérentes à la fois avec l'Article 2.1 (maintenir le pic de température bien en dessous de 2 °C) et avec l'Article 4.1 (atteindre la neutralité en gaz à effet de serre dans la seconde moitié du siècle, entraînant une baisse des températures). **Cela a des implications sur l'ampleur et la durée de tout dépassement, ainsi que sur la trajectoire après le pic de réchauffement.** Un dépassement temporaire de 1,5 °C inférieur à 0,1 °C resterait en principe conforme à l'AP, le réchauffement retombant ensuite en dessous de 1,5 °C de manière significative d'ici 2100²². Toutefois, si les émissions ne sont pas réduites très rapidement (de plus de 50 % d'ici 2030), un dépassement supérieur à 0,1 °C deviendra inévitable²³.

²⁰ Météo France, Les émissions de gaz à effet de serre toujours en hausse, limiter le réchauffement planétaire sous 1,5 °C n'est désormais plus atteignable, 19 juin 2025, <https://meteofrance.fr/actualite/presse/les-emissions-de-gaz-effet-de-serre-toujours-en-hausse-limiter-le-rechauffement>

²¹ Indicators of Global Climate Change 2024: annual update of key indicators of the state of the climate system and human influence", Earth System Science Data, 2025. ; Météo France, CEA, CNRS, Mercator Ocean International, Communiqué de presse, 19 juin 2025, Les émissions de gaz à effet de serre toujours en hausse, limiter le réchauffement planétaire sous 1,5 °C n'est désormais plus atteignable, <https://essd.copernicus.org/articles/17/2641/2025/>

²² Climate Analytics, Latest science on the 1,5 °C limit of the Paris Agreement, 26 juin 2025, [Latest science on the 1.5°C limit of the Paris Agreement](#)

²³ Climate Analytics, Latest science on the 1,5 °C limit of the Paris Agreement, 26 juin 2025, [Latest science on the 1.5°C limit of the Paris Agreement](#)

Le probable dépassement de 1,5 °C n'autorise pas l'inaction : tenir les engagements est vital.

Abandonner l'objectif de 1,5 °C serait une trahison envers les pays les plus vulnérables et un cadeau qu'on ne veut pas faire à l'industrie des énergies fossiles. De plus, franchir 1,5 °C ne signifie pas que la limite de l'Accord n'est plus valide. Quoi qu'il en soit, **elle restera l'ancre légale, morale et politique de l'action climatique internationale et nationale.** Il ne fait aucun doute que chaque fraction de degré en plus entraîne une augmentation rapide des impacts et risques irréversibles. Plus le dépassement est important et long, plus ces risques et impacts s'accroissent. De plus, la réversibilité des impacts après un dépassement n'est pas garantie. En effet, certaines conséquences seront irréversibles, par exemple pour certains écosystèmes polaires, montagneux et côtiers, notamment à cause de la fonte des calottes glaciaires et glaciers et de l'élévation du niveau de la mer. Pire encore, certaines boucles de rétroaction du système terrestre sont possibles. Par exemple, le dégel du pergélisol ou la diminution de la capacité des forêts à séquestrer le carbone entraînera la libération de GES supplémentaires, ce qui amplifie les impacts climatiques et rend l'atténuation encore plus difficile.

Nous ne pourrons pas revenir au monde d'avant, certains impacts étant irréversibles, même si les températures redescendent après un dépassement.

Les populations les plus vulnérables subissent et subiront de manière disproportionnée les impacts du changement climatique ainsi que les pertes et dommages, en particulier si le réchauffement dépasse 1,5 °C ([Voir l'encadré n°2](#)). Même si aucun pays ni région ne sera totalement épargné, les obstacles politiques continuent de freiner l'action climatique.

D. L'Accord de Paris : catalyseur d'une transformation systémique et équitable

L'AP porte une vision ambitieuse de transformation en profondeur des systèmes alimentaires, énergétiques, d'usage des terres, mais aussi des comportements et modes de vie, allant bien au-delà d'une simple régulation climatique pour espérer contenir le réchauffement à 1,5 °C. Il s'appuie sur une approche intégrée où les droits humains, l'égalité de genre et l'équité intergénérationnelle sont indissociables de l'action climatique, comme le rappelle son préambule. L'Accord reconnaît également le droit au développement et la nécessité d'une transition juste, créatrice d'emplois verts, mais aussi attentive aux dimensions socio-économiques de la transformation globale de l'économie.

Cette dimension systémique s'est encore renforcée lors de la COP28 et l'adoption du premier Bilan Mondial, en soulignant explicitement la nécessité de sortir de manière juste et équitable de toutes les énergies fossiles, de stopper la déforestation d'ici 2030. **L'AP dépasse ainsi une simple intégration des objectifs climatiques : il propose un cadre où équité, responsabilité, solidarité et renforcement des capacités constituent les leviers d'une transformation globale des sociétés.**

Encadré n°2. S'éloigner de la trajectoire de 1,5°C, c'est entrer dans un monde invivable

Écosystèmes

- Le nombre de jours de vagues de chaleur marines [devrait être multiplié](#) en moyenne par 16 pour un réchauffement de 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle, par 23 à 2,0 °C
- Limiter le réchauffement à 1,5 °C permettrait de préserver deux fois plus de masse glaciaire que dans un scénario de 2,7 °C ([53 % contre 24 %](#)).
- La [calotte glaciaire du Groenland](#) pourrait se désintégrer de manière pratiquement irréversible sur plusieurs siècles avec un réchauffement proche de 1,5–1,6 °C, ce qui entraînerait une élévation du niveau de la mer de [7,4 mètres](#).

Populations

- À 1,5 °C, près de 25 % de la population mondiale, notamment une grande partie de l'Asie du Sud, certaines régions d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine et du nord de l'Australie, [serait exposée à des conditions de chaleur et d'humidité mortelles](#), où la survie humaine sans assistance de refroidissement serait impossible. L'exposition augmente rapidement avec le réchauffement : à 3 °C, plus de la moitié de la population mondiale serait concernée.
- Dans un scénario à 2 °C, environ 80 % des personnes nées en 2020 connaîtront [une exposition inédite aux vagues de chaleur](#) au cours de leur vie, contre 52 % dans un scénario à 1,5 °C. Or les vagues de chaleur sont corrélées avec une augmentation des [violences basées sur le genre](#).
- Chaque augmentation de 1 °C de la température mondiale est associée à une augmentation de 4,7 % des violences conjugales. Dans un scénario à 2 °C, 40 millions de femmes et de filles supplémentaires risquent d'être victimes de violences conjugales chaque année d'ici 2090. Dans un scénario de réchauffement de 3,5 °C, ce nombre fait plus que doubler²⁴.

Coûts

- Un réchauffement global de 1,5 °C a probablement déjà entraîné une **baisse de 3 à 7 % des rendements agricoles tropicaux**, et cette baisse [pourrait atteindre 10-15 % ou plus à 2 °C](#), aggravant fortement la faim et la malnutrition infantile dans les Pays les Moins Développés en raison de la grande sensibilité climatique de leur agriculture et de leurs systèmes alimentaires.
- [Des recherches](#) récentes montrent que, sans action climatique compatible avec 1,5 °C, le monde serait **condamné à une réduction de près de 20 % du revenu moyen jusqu'au milieu du siècle**. Ces dommages dépassent déjà **six fois les coûts nécessaires pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C** d'ici 2050 et continueront d'augmenter par la suite.
- Dans les **Petits États Insulaires en Développement**, les inondations et les tempêtes devraient entraîner [des pertes et dommages supplémentaires](#) de **56 milliards USD d'ici 2050** dans un scénario de réchauffement de 2 °C, soit une **augmentation de 11 % des pertes annuelles** sur les 23 prochaines années (2023–2045) par rapport aux 23 années

²⁴ ONU, La crise climatique entraîne une augmentation des violences sexistes, avril 2025, <https://news.un.org/fr/story/2025/04/1154921>

précédentes (2000-2022). Ces estimations **n'incluent pas les impacts économiques indirects ni les événements à évolution lente**, et sous-estiment donc les pertes et dommages réels.

II. L'Accord de Paris : entre dialogue et défense des intérêts établis

A. Sortir de la dépendance aux énergies fossiles : difficile à dire et difficile à faire

Pour rappel, l'Accord adopté en 2015 ne fait pas explicitement référence à la principale cause du changement climatique, à savoir la combustion des énergies fossiles. Il ne s'agit pas là d'un impensé des négociations climat mais le résultat d'un rapport de force entretenu par les États souhaitant protéger leurs intérêts financiers et géostratégiques dans les énergies fossiles. Il faudra attendre la COP26 pour que les États acceptent d'adopter une première décision visant à accélérer les efforts pour cesser progressivement de produire de l'électricité à partir de charbon (sur les centrales à charbon ne disposant pas de technologie pour capter les émissions) et supprimer graduellement les subventions inefficaces aux énergies fossiles. Puis ce fut au tour de la COP28 d'enfin briser le tabou avec l'adoption d'un accord international posant la première pierre d'une transition rapide, juste et équitable hors de toutes les énergies fossiles – pétrole, gaz et charbon. **Cette année là, la société civile du monde entier a réussi, grâce à son pouvoir collectif, à mettre l'accent sur la fin des énergies fossiles en insistant sur la nécessité d'une transition juste, rapide, féministe et financée.**

Pourtant, l'écart ne cesse de se creuser entre la quantité de charbon, de pétrole et de gaz que les gouvernements des pays producteurs projettent de mettre sur le marché et celle qui permettrait de limiter le réchauffement sous la barre des 1,5 °C. En effet, selon le Production Gap Report de septembre 2025²⁵, les États producteurs²⁶ prévoient de produire, d'ici à la fin de la décennie, 120 % de plus que le volume de combustibles fossiles nécessaire pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, et 77 % de plus que ce qui serait compatible avec un réchauffement de 2 °C. De plus, cette situation conduit généralement à la construction de nouvelles infrastructures fossiles conçues pour fonctionner durant plusieurs dizaines d'années, ce qui peut conduire au « verrouillage » du système énergétique et freiner sa nécessaire transformation pour lutter contre le dérèglement climatique. Par ailleurs, si [la demande de combustibles fossiles atteint un pic dans les prochaines années](#), ces États pourraient se retrouver avec des « actifs échoués », ce qui aurait des conséquences économiques importantes. Aujourd'hui il est impératif que les États mettent en place des plans concrets de sorties de toutes les énergies fossiles et encadrent les entreprises pétrogazières. Lorsque ces entreprises sont publiques, cette orientation peut être directement mise en œuvre. En revanche, lorsqu'elles sont privées, les États conservent

²⁵ The production Gap Report, 2025, https://productiongap.org/wp-content/uploads/2025/09/PGR2025_full_web.pdf

²⁶ Le Monde, 22 septembre, 2025, Les États prévoient de produire toujours plus de combustibles fossiles en 2030, plus du double de ce qui est compatible avec l'Accord de Paris sur le climat, Pour effectuer ce calcul, les chercheurs analysent les feuilles de route énergétiques d'une vingtaine de pays représentant à eux seuls plus de 80 % de la production totale de fossiles (Australie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Allemagne, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Koweït, Mexique, Nigeria, Norvège, Qatar, Russie, Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Royaume-Uni et États-Unis), https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/09/22/les-etats-prevoient-de-produire-toujours-plus-de-combustibles-fossiles-en-2030-malgre-les-engagements-internationaux-pour-le-climat_6642383_3244.html

néanmoins un rôle déterminant : ce sont eux qui délivrent les licences d'exploitation, autorisent les projets et accordent les subventions.

Depuis la signature de l'AP, l'augmentation de la production de pétrole et de gaz vient très largement de pays riches (rouge) et non pas de pays du Sud.

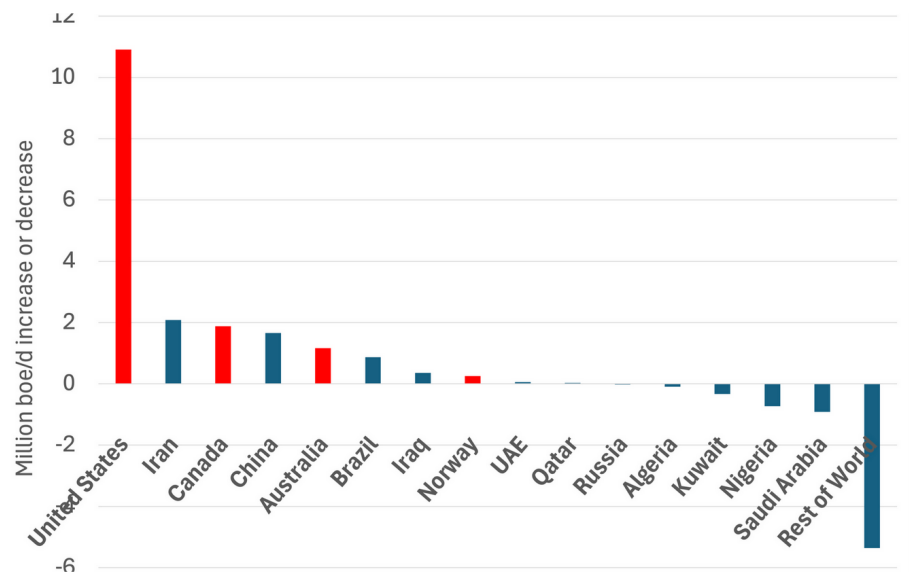
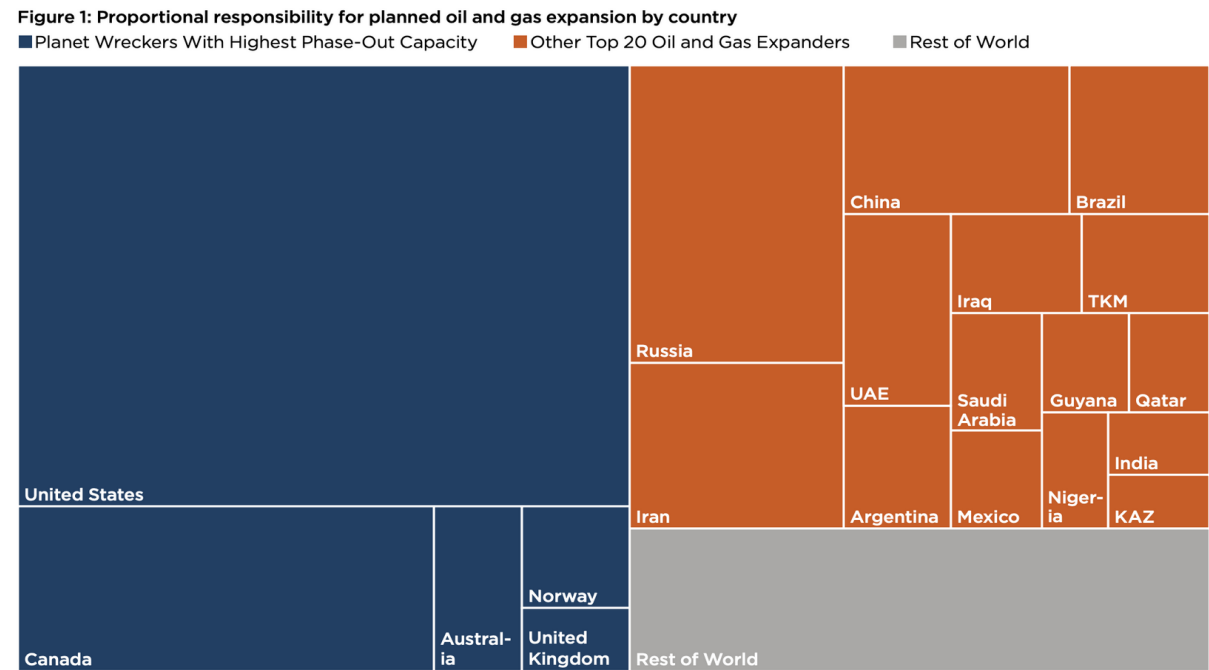


Figure 2 - OCl, rapport publié le 27 octobre 2025

Enfin, d'ici 2050, la majorité de l'expansion pétrogazière prévue aura lieu dans le Nord global.



Source: Oil Change International analysis of data from Rystad Energy (July 2023)

Figure 3 - Oil Change International, analysis of data from Rystad Energy (July 2023) rapport publié le 27 octobre 2025

Le système se défend et les transformations structurelles visant à réduire l'exploitation des énergies fossiles impliquent souvent une réorganisation des rapports de pouvoir, des systèmes économiques et des valeurs sociétales. Bien entendu, cette reconfiguration suscite la résistance d'intérêts établis, affectant directement la faisabilité et l'efficacité des politiques climatiques. Les entreprises fossiles et leurs alliés politiques s'opposent régulièrement aux réformes qui remettent en question leur influence ou leur rentabilité. Voir chapitres [II](#) et [III](#) de ce rapport.

B. Le Fonds pour les Pertes et Dommages : 30 ans de combat pour la justice climatique



Les « pertes et dommages » désignent les impacts climatiques irréversibles²⁷ que ni l'atténuation ni l'adaptation n'ont pu éviter. Ces dommages peuvent résulter d'événements climatiques à évolution rapide (tempêtes violentes, vagues de chaleur extrême, inondations), ou à évolution lente (augmentation du niveau de la mer, désertification des sols, perte de biodiversité). Ils peuvent être d'ordre économique (destruction d'infrastructures, baisse des

rendements agricoles) ou non économique (perte de vies humaines, atteinte au patrimoine culturel). **L'article 8 de l'AP a consacré les pertes et dommages comme un pilier distinct de l'adaptation. Mais leurs reconnaissances et le lancement d'un fonds, toujours vide, a pris 30 ans.**

- Introduites par les Petits États Insulaires dès 1991 (négociation de la CCNUCC), ces questions ont été longtemps ignorées par les pays développés. Ces derniers disaient financer l'atténuation et l'adaptation. Selon eux, ces efforts permettaient d'éviter et de minimiser les pertes et dommages. De plus, ils craignaient que les communautés impactées ne demandent des compensations et contestaient la possibilité d'attribuer la responsabilité des impacts climatiques.
- La COP19 (2013) a créé le Mécanisme international de Varsovie (WIM) pour renforcer le soutien technique, financier et la coordination entre les gouvernements, ONG et agences onusiennes sur ce volet des pertes et dommages.
- La COP25 (2019) a donné naissance au Réseau de Santiago, une nouvelle structure du WIM rendue opérationnelle à la COP27, qui permet aujourd'hui aux pays vulnérables de

²⁷ Réseau Action Climat, Les pertes et dommages conséquences irréversibles du changement climatique, <https://reseauactionclimat.org/les-pertes-et-dommages-consequences-irreversibles-du-changement-climatique/>

bénéficier d'une assistance technique de la part d'experts et d'expertes. Il n'est toujours pas question de la responsabilité des États les plus émetteurs.

- La COP26 a vu un plaidoyer renforcé pour un financement dédié et des recours juridiques contre les plus grands émetteurs, débouchant sur le « Dialogue de Glasgow ».
- À la fin de la COP26, il était clair pour les pays vulnérables et les sociétés civiles du « Sud global » comme du « Nord global » que la COP27, qui se tiendrait en Égypte, se concentrerait sur les pertes et dommages. Plusieurs ONG, sous le leadership du Climate Action Network (Réseau Action Climat international), ont élaboré une stratégie sur le financement de la réponse aux pertes et dommages, en faisant une priorité pour la COP27.

Lors de la COP27, les demandes étaient claires : ce sujet devait être inscrit à l'ordre du jour et aboutir à la création d'un mécanisme financier dédié aux pertes et dommages. Tout au long de l'année 2022, la société civile a répété ses messages à chaque sommet international ou réunion d'envergure sur le climat, lors de chaque rendez-vous avec les décideurs et décideuses, ainsi que dans ses interventions auprès des médias. Les gouvernements des pays développés, y compris ceux de l'Union Européenne, ne pouvaient plus se cacher derrière les États-Unis et étaient contraints de clarifier leur position. Le groupe G77 + Chine est resté uni sur ses demandes, ce qui a contraint les pays développés à revoir leurs positions. Au terme d'âpres batailles, le financement des pertes et dommages sera inscrit à l'agenda de la COP27 et le principe d'un Fonds dédié aux pertes et dommages validé dans les dernières heures de la COP. Début 2023, un Comité de transition composé de 24 représentants gouvernementaux est mis en place pour formuler des recommandations sur la manière de rendre opérationnel le Fonds. Début novembre 2023, le Comité soumet un texte pour négociation à la COP28. Bien que très imparfaite, la proposition fut acceptée dès le premier jour des négociations, et accompagnée d'annonces de soutiens financiers de quelques pays, se chiffrant en millions de dollars alors qu'il en faudrait des milliards.

Ces mobilisations, que ce soit pour les pertes et dommages ou la fin des énergies fossiles illustrent la puissance de la société civile et des alliances intergouvernementales pour la justice climatique. Toutefois, cette mobilisation est extrêmement difficile lorsque les pays hôtes des COP sont peu enclins à respecter les droits humains et la liberté d'expression, ou lorsque le secrétariat de la CCNUCC limite les opportunités offertes aux personnes observatrices pour faire entendre leur voix.

C. Transition juste : préserver l'équité face au risque de greenwashing

Le concept de transition juste, initialement développé par les syndicats nord-américains qui ont souligné dans les années 1970 que les politiques de lutte contre la pollution industrielle touchaient de manière disproportionnée les travailleurs provenant des milieux les plus précaires²⁸, a évolué pour devenir un concept plus large, soulignant l'importance de mettre en œuvre les mesures climatiques tout en engageant et protégeant les personnes et communautés vulnérables. Il encadre la transition avec une approche fondée sur les droits humains, visant à

²⁸ Yanis RIHI, Université Paris-Saclay, UVSQ, IRD Transition(s) Juste(s): continuité ou rupture avec le paradigme du développement durable?, <https://shs.hal.science/halshs-04774255v1/document>

réduire les inégalités, favoriser l'inclusion sociale et promouvoir différentes formes d'équité. Il symbolise les défis majeurs de la transition écologique - notamment énergétique, y compris les impacts socio-économiques, les risques pour la biodiversité et la charge disproportionnée sur certains groupes sociaux vulnérables. De plus, le concept prend en compte les considérations d'équité globale notamment entre les pays du Nord et du Sud.

La transition juste a été reconnue dans le préambule de l'AP, suivie d'une déclaration à la COP24 soutenue par la Pologne, fortement dépendante du charbon, dont la main-d'œuvre du secteur minier risque de se retrouver sans emploi avec la sortie du charbon. Les principes ont été adoptés à la COP26 et le Programme de travail sur la transition juste (Just Transition Work programme JTWP) a été mis en place lors de la COP27. La nécessité d'une transition écologique - notamment énergétique, qui soit équitable, juste, respectueuse des droits humains et qui prenne en compte les dimensions de genre est de plus en plus importante, comme en témoigne le lancement du Programme de travail sur la transition juste lors de la COP27 et la note informel produite à la COP29. Les pays développés insistent surtout sur les enjeux domestiques (transition de la main-d'œuvre, droits sociaux, participation inclusive), tandis que les pays en développement, représentés par le Groupe des 77 et la Chine, défendent une approche plus large, incluant une dimension internationale. Cela permet d'aligner les politiques domestiques sur les engagements internationaux, de gérer les impacts socio-économiques transfrontaliers et de partager équitablement les opportunités.

Le financement d'une transition juste loin des combustibles fossiles reste un défi majeur, particulièrement pour les pays en développement. Malgré la reconnaissance croissante de la nécessité d'investissements à long terme dans les infrastructures bas-carbone, la création d'emplois et les mesures de protection sociale, la planification financière autour des coûts de transition reste souvent insuffisante, et le soutien des pays développés aux pays en développement demeure limité et mal coordonné. De plus, l'accès aux financements climatiques existants est souvent entravé par des procédures complexes et des obstacles institutionnels.



En vue de la COP30, la société civile plaide pour la mise en place d'une initiative multilatérale (le Belém Action Mechanism for Just Transition, ou le BAM) destinée à renforcer et à accélérer les efforts des pays engagés dans une transition juste. Ce mécanisme facilitera l'accès au financement et à l'appui technique, à lever les principaux freins à la transition tels que le commerce ou la dette, et à créer un réseau mondial favorisant le partage d'expériences et la coopération entre États.

Encadré n°3. Le colonialisme vert : un risque majeur pour la transition juste

Près de 70 % des minéraux indispensables à la transition énergétique (lithium, cobalt, nickel, ...), notamment aux technologies renouvelables, se trouvent dans les pays du Sud²⁹. Pourtant, malgré cette richesse stratégique, les retombées économiques y demeurent minimes. Depuis quelques années, le terme « **colonialisme vert** » s'impose dans le débat public comme explication de ce paradoxe³⁰.

Sous couvert de lutte contre le changement climatique, les pays riches et les grandes entreprises reproduisent des rapports d'appropriation et de domination hérités de l'époque coloniale. Cette nouvelle forme d'injustice s'appuie sur l'extraction intensive de ressources naturelles dans les pays du Sud pour alimenter la transition énergétique du Nord, sans partage des bénéfices³¹.

Comment cela est-il possible ? La réponse réside en partie dans la concentration des investissements, des brevets et des technologies vertes entre les mains des pays du Nord et de la Chine. Si les pays du Sud détiennent les réserves mondiales de minerais stratégiques, ce sont les pays du Nord (46 %) et la Chine (29 %) qui concentrent la majorité des investissements dans les énergies renouvelables. Autrement dit, ceux qui possèdent les ressources n'en maîtrisent ni les chaînes de valeur, ni les innovations technologiques qui en découlent.

Illustration - la face cachée de la voiture "verte" : le cas de Tesla. En 2024, l'entreprise a généré plus de 5,6 milliards de dollars de bénéfices grâce à ses voitures électriques. Chaque véhicule contient environ 3 kg de cobalt, en grande partie extrait en République Démocratique du Congo, un pays qui ne capte pourtant que 14 % de la chaîne de valeur³². Cela signifie que pendant que des enfants travaillent parfois dans des mines artisanales, les profits montent vers la Silicon Valley.

Illustration 2 - lithium latino-américain : l'Amérique latine quant à elle détient près de la moitié des réserves mondiales de lithium, mais ne capte qu'environ 10 % de la chaîne de valeur générée par la filière des batteries au lithium. Les entreprises minières, quant à elles, ne conservent qu'à peine 2 centimes pour chaque dollar de valeur finale³³.

Un monde décarboné mais inégalitaire ne sera jamais durable, il est urgent de bâtir une transition écologique, solidaire et décoloniale.

²⁹ Les pays du Sud détiennent environ 70 % des réserves de minéraux de transition, dont jusqu'à 72 % de cobalt, jusqu'à 64 % de lithium, environ 71 % de nickel, jusqu'à 64 % de cuivre et environ 87 % de minéraux de terres rares. Source : Oxfam, 2025, [Unjust Transition: Methodology Note](#), Stat 5. p 15

³⁰ Guillaume Blanc, 2022, *L'invention du colonialisme vert*, H. Hamouchene. (2023). [The Energy Transition in North Africa: Neocolonialism Again!](#) In H. Hamouchene and K. Sandwell (eds.), *Dismantling Green Colonialism: Energy and Climate Justice in the Arab Region*, 30–51. London: Pluto Press. Accessed 11 August 2025. D. Sklădalová. (28 February 2024). [Unmasking green colonialism in EU–Namibia hydrogen deal](#). EJIL: Talk! Accessed 8 August 2025.

³¹ Oxfam, 2025, [Unjust Transition: Reclaiming the energy future from climate colonialism](#)

³² Oxfam, 2025, [Unjust Transition: Methodology Note](#), Stat 7. p 18

³³ Oxfam, 2025, [Unjust Transition: Methodology Note](#), Stat 8. p 23

III. Dix ans après : comment les intérêts des énergies fossiles ont sapé l'Accord de Paris – Le cas de la France.

Les États producteurs et consommateurs de pétrole, de gaz fossile et de charbon, ainsi que les entreprises pétro gazières, ont pesé de tout leur poids pour freiner les avancées au cours des COP. La France est prompte à pointer du doigt tel ou tel pays producteur d'hydrocarbures. Mais elle n'est pourtant pas exemplaire puisque l'entreprise française TotalEnergies, avec le soutien de l'État, continue à alimenter le changement climatique.

A. TotalEnergies mise sur une augmentation de sa production d'hydrocarbures

Pendant des décennies, l'entreprise a choisi de nier le changement climatique, puis contesté son origine anthropique, avant de se présenter comme développeur de "solutions énergétiques du futur"³⁴. Pourtant, le cœur d'activité de l'entreprise reste résolument tournée vers les énergies fossiles et incompatible avec les limitations de température de réchauffement global de l'AP.

- **L'entreprise fait partie des 20 plus grands émetteurs historiques de gaz à effet de serre et des 10 plus grandes majors pétrogazières**³⁵. En 2023, avec 23 projets, elle était la deuxième entreprise la plus impliquée au monde dans des bombes carbone³⁶. Des recherches évaluées par des pairs³⁷, l'Agence internationale de l'énergie³⁸ (AIE), le GIEC³⁹ ou encore la Cour Internationale de Justice⁴⁰ affirment et démontrent que pour respecter les objectifs de l'AP, aucun nouveau projet d'énergie fossile ne doit voir le jour.
- **Depuis la signature de l'AP en 2015** et jusqu'au mois d'avril 2023, TotalEnergies a été impliqué dans **l'acquisition de nouvelles licences d'exploration fossile** dans le cadre de 84 projets différents⁴¹.

³⁴ Early warnings and emerging accountability: Total's responses to global warming, 1971–2021, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959378021001655>

³⁵ The Carbon Majors Database, CarbonMajors, https://carbonmajors.org/site/data/000/027/Carbon_Majors_Launch_Report.pdf

³⁶ Le Monde, *Bombes carbone* » : TotalEnergies, numéro deux mondial des mégagisements fossiles, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/10/31/bombes-carbone-totalenergies-numero-deux-mondial-des-megagisements-fossiles_6197487_4355770.html

³⁷ Kelly Trout and others, 'Existing fossil fuel extraction would warm the world beyond 1.5 °C', 2022; updated 2023, Kelly Trout Sky's Limit Data Update: Shut Down 60% of Existing Fossil Fuel Extraction to Keep 1.5°C in Reach Oil Change International, 16 August 2023

³⁸ IEA, *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector* 2021; IEA, *Net Zero Roadmap: A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach*, 2023 Update 2023; IEA, *World Energy Outlook* 2023.

³⁹ IPCC, *Summary for Policymakers, Climate Change 2023: Synthesis Report* 2023.

⁴⁰ *Obligations of States in respect of Climate Change*, International Court of Justice - <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/187/187-20250723-pre-01-00-en.pdf>

⁴¹ "Les bombes climatiques de TotalEnergies : la forêt derrière l'arbre EACOP", Octobre 2023, Greenpeace - <https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2023/10/Rapport-Greenpeace--Bombes-Climatiques--Oct-23-1.pdf>

- **11 de ces projets datent d'après 2021, soit après que l'AIE⁴² ait publiquement recommandé qu'il fallait renoncer au développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers pour rester sous la limite de 1,5°C de réchauffement⁴³.** Un an après la publication de ce rapport par Greenpeace, Bloom⁴⁴ mettait en lumière les 21 nouveaux investissements fossiles réalisés par TotalEnergies entre novembre 2023 et novembre 2024, soit l'année suivant la décision de la COP28 d'entamer la "transition hors des énergies fossiles".
- **L'entreprise entretient le mythe de la demande⁴⁵.** Pour conserver ses débouchés, TotalEnergies entretient l'idée qu'il faut forer plus pour répondre à la demande⁴⁶. Pourtant, les réserves actuelles sont suffisantes pour répondre à une demande maîtrisée, et il n'y a donc aucun besoin de nouveaux gisements et projets.
- **Aujourd'hui, loin de vouloir réduire sa production d'hydrocarbures, TotalEnergies prévoit qu'elle augmente.** Le PDG de l'entreprise Patrick Pouyanné a affirmé vouloir l'augmenter de 3% par an⁴⁷ jusqu'à 2030⁴⁸. TotalEnergies a prévu de porter 2/3 de ses investissements dans les énergies fossiles d'ici à 2030. C'est une tendance de fond pour l'entreprise qui augmente aussi ses réserves prouvées avec un renouvellement atteignant 150 %⁴⁹. C'est-à-dire que l'entreprise ajoute plus de réserves de pétrole et gaz à son portefeuille que ce qu'elle ne sort de barils, tablant sur une transition énergétique repoussée et le non-respect de l'AP. TotalEnergies entretient un marché climaticide. Le tableau ci-dessous est une analyse indépendante réalisée par Oil Change International. Elle montre que, dans aucun domaine, TotalEnergies n'a aligné son modèle économique sur l'AP, notamment en termes d'ambition, d'intégrité et de transition juste⁵⁰.

⁴² IEA, *World Energy Outlook 2022*, p.134, October 2022 [World Energy Outlook 2022](#)

⁴³ IEA, *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Energy Sector*, May 2021, p. 21, [Net Zero by 2050 – Analysis - IEA](#);

⁴⁴ "De la COP28 à la COP29, l'année climaticide de TotalEnergies", Bloom -<https://bloomassociation.org/de-la-cop28-a-la-cop29-lannee-climaticide-de-totalenergies/>

⁴⁵ Totalment, Total : démêler le vrai du faux, <https://www.totalment.fr/au-senat/total-vrai-faux>

⁴⁶ Le Monde, Tribune, Nous, scientifiques et experts, appelons les actionnaires de TotalEnergies à voter contre la stratégie climat de la firme - https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/05/07/nous-scientifiques-et-experts-appelons-les-actionnaires-de-totalenergies-a-voter-contre-la-strategie-climat-de-la-firme_6172438_3232.html

⁴⁷ Une stratégie multi-énergie en deux piliers, TotalEnergies, <https://totalenergies.com/fr/compagnie/demarche/strategie>

⁴⁸ TotalEnergies prolonge encore ses prévisions de hausse de production de pétrole et de gaz, https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/10/02/hydrocarbures-totalenergies-prolonge-encore-ses-previsions-de-hausse-de-production_6341838_3234.html

⁴⁹ Les Echos, ExxonMobil, Chevron, BP, Shell, TotalEnergies... La fièvre de l'or noir est de retour", <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/exxonmobil-chevron-bp-shell-totalenergies-la-fievre-de-lor-noir-est-de-retour-2183801>

⁵⁰ David Tong and Kelly Trout, *Big Oil Reality Check 2024*, Oil Change International, 2024, [BIG OIL REALITY CHECK](#), p. 31.

Ambition				Integrity				People-centered transitions	
Stop exploration	Stop approving new extraction projects	Decline oil and gas production year-on-year to 2030	Set explicit end-date for oil and gas extraction and long-term production phase-out plan, aligned with 1.5°C	Set absolute target(s) to reduce all its greenhouse gas emissions, including value chain emissions	Do not rely on carbon sequestration or offsets	Pursue methane reductions that serve climate goals, not greenwashing	End lobbying and ads that obstruct climate solutions	Support and fund just transitions for workers and communities where it operates	Uphold human rights and Indigenous Peoples' rights, including to Free, Prior, and Informed Consent
									

Figure 4 – Aperçu des conclusions relatives à TotalEnergies du rapport Big Oil Reality Check 2024, Oil Change International

- **De longue date, TotalEnergies fait la promotion du gaz comme "énergie de transition".** Peu de temps après l'adoption du Bilan Mondial lors de la COP28, TotalEnergies estimait que l'Accord de Dubaï confortait sa stratégie et "notait avec intérêt" l'utilité prêtée, dans le rapport, aux carburants dits de transition. "Le gaz joue un rôle utile comme énergie de transition flexible"⁵¹. TotalEnergies a tout intérêt à présenter le gaz comme une énergie de transition pour justifier ses activités et sa stratégie relative au transport et au trading de gaz naturel liquéfié, qui a connu un boom après le début de la guerre en Ukraine⁵². L'entreprise vise une augmentation de 50 % des volumes de GNL vendus entre 2023 et 2030⁵³ et renforce sa position aux États-Unis⁵⁴, tant du côté production qu'infrastructures de liquéfaction : terminaux, contrats long-terme⁵⁵.
- **Plus généralement, TotalEnergies orchestre un greenwashing systémique en mettant en avant les technologies de captage de CO2 inopérantes et coûteuses.** TotalEnergies développe ainsi 24 projets de captation carbone bénéficiant de 13,3 milliards de dollars de subventions publiques, dont 131 millions d'euros de la Commission européenne pour le projet Northern Lights⁵⁶. Ces investissements massifs financent une technologie non-mature qui sert d'alibi à la poursuite de l'extraction. Pour poursuivre cette stratégie, TotalEnergies met en place une stratégie de lobbying qu'InfluenceMap a évaluée⁵⁷.

⁵¹ Le Monde, Adrien Pécout, "COP28 : TotalEnergies estime que l'accord de Dubaï conforte sa stratégie"

https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/12/13/cop28-totalenergies-estime-que-l-accord-de-dubai-conforte-sa-strategie_6205653_3244.html

⁵² Greenpeace, Boom du gaz naturel liquéfié : comment les entreprises gazières piègent l'Europe et les États-Unis dans une dépendance au gaz - Espace Presse Greenpeace France, <https://www.greenpeace.fr/espace-presse/rapport-boom-du-gaz-naturel-liquefie-comment-les-entreprises-gazieres-piegent-leurope-et-les-etats-unis-dans-une-dependance-au-gaz/>

⁵³ TotalEnergie, Le gaz naturel, une énergie clé pour la transition énergétique | [TotalEnergies.com](https://totalenergies.com/fr/compagnie/ambition/offre-multi-energies/gaz-naturel?utm_source=chatgpt.com), https://totalenergies.com/fr/compagnie/ambition/offre-multi-energies/gaz-naturel?utm_source=chatgpt.com

⁵⁴ Reclaim, L'entreprise a réaffirmé que les États-Unis seraient l'un des piliers de sa stratégie d'expansion. En effet, la major accroît sa présence dans le pays en développant de nouveaux champs aux États-Unis, ainsi qu'en misant sur le GNL, https://reclaimfinance.org/site/2025/03/11/totalenergies-la-ruée-vers-le-gaz-des-etats-unis/?utm_source=chatgpt.com

⁵⁵ Reclaim Finance, "La ruée vers le gaz des États-Unis" - https://reclaimfinance.org/site/2025/03/11/totalenergies-la-ruée-vers-le-gaz-des-etats-unis/?utm_source=chatgpt.com

⁵⁶ Green Light For Northern Lights: EU Approves €131M Funding, Carbon Herald - <https://carbonherald.com/green-light-for-northern-lights-eu-approves-e131m-funding/>

⁵⁷ TotalEnergies Disclosure Scorecard, InfluenceMap - [InfluenceMap CA100 TotalEnergies Scorecard](https://influencemap.com/CA100/TotalEnergies-Scorecard)

- **Des associations - Les Amis de la Terre France, Greenpeace France et Notre Affaire À Tous - ont poursuivi TotalEnergies en justice en France, alléguant que l'entreprise trompe le public.** Cette action vise à dénoncer le fossé entre les communications tendant à verdir l'image de TotalEnergies et la poursuite de sa stratégie d'expansion massive des hydrocarbures. Au cœur du dossier : une campagne de publicité diffusée auprès de millions de consommateurs français, où TotalEnergies prétend être un acteur majeur de la transition énergétique, affiche un objectif de "neutralité carbone" et distille des affirmations fallacieuses sur les prétendues vertus environnementales du gaz fossile et des agrocarburants⁵⁸. En mai 2024, le projet Fossil Ad Ban (FAB), de Fossil Free South Africa (FFSA), a déposé une plainte auprès du Advertising Regulatory Board (ARB - le régulateur de la publicité) contre TotalEnergies. Il s'agissait de la première plainte pour écoblanchiment jamais reçue par l'ARB. Le verdict a conclu que l'affirmation de TotalEnergies concernant le « développement durable », dans une publicité sur son partenariat avec Office sud-africain des parcs nationaux (SANParks), était « pour le moins exagérée » ou, à défaut, « ambiguë »⁵⁹. Elle précise en outre que si de nombreux projets de TotalEnergies sont orientés vers le développement durable, il ne fait « *aucun doute que le cœur de métier de l'annonceur s'oppose directement à la question du développement durable, dans la mesure où l'exploitation continue des énergies fossiles* » va à l'encontre de cet objectif. Tout comme les restrictions sur la publicité du tabac ont transformé la perception sociale du tabagisme, un encadrement plus strict de la publicité pour les combustibles fossiles peut redéfinir notre rapport aux sources d'énergie.

Encadré n°4. Rappel utile : le gaz est une énergie fossile qui contribue au réchauffement climatique

Malgré les nombreuses études scientifiques démontrant son impact environnemental, le gaz fossile reste souvent valorisé comme une énergie "bas-carbone" ou de "transition" qui pourrait être utile pour la décarbonation de nombreux secteurs de l'économie. C'est notamment un message véhiculé par TotalEnergies⁶⁰ et le président de la République⁶¹. Cette approche vient justifier le maintien des soutiens politiques et financiers à l'expansion gazière au détriment de nos objectifs climatiques et du respect des droits humains.

Pourtant, ce type d'argument s'avère trompeur pour au moins trois raisons : la science ; les obligations qui découlent de l'AP et le verrouillage des pays dans les énergies fossiles.

⁵⁸ *Greenwashing : à l'audience, TotalEnergies persiste et signe, Notre Affaire à Tous - [Greenwashing : à l'audience, TotalEnergies persiste et signe - Notre Affaire à Tous](#)*

⁵⁹ Fossil Free SA, new FFSA victory marks milestone on greenwashing, dec [New FFSA victory marks milestone on greenwashing](#) ; Le Monde, En Afrique du Sud, le régulateur de la publicité juge « trompeuse » une communication de TotalEnergies sur l'environnement, aout 2024
[En Afrique du Sud, le régulateur de la publicité juge « trompeuse » une communication de TotalEnergies sur l'environnement](#)

⁶⁰ Entreprises pour l'environnement, Trois questions à Patrick Pouyanné, président-directeur général de TotalEnergies, 2022, *Le gaz est une énergie de transition, complémentaire des renouvelables intermittentes* ; [Trois questions à Patrick Pouyanné, Président-Directeur général de TotalEnergies | EpE | Entreprises pour l'Environnement](#)

⁶¹ France 24, Emmanuel Macron, *Le gaz est une énergie de transition et on sait que la planète en aura encore besoin durant des décennies*, https://x.com/France24_fr/status/1672134449276780544 :

Le PNUE rappelle dans son rapport de 2024 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, que pour s'engager sur la voie du moindre coût pour 1,5 °C, les émissions doivent diminuer de 42 % d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 2019. Pour 2°C, les émissions doivent baisser de 28 % d'ici à 2030⁶². Aucune marge n'est laissée à l'expansion du gaz si l'on veut atteindre les résultats escomptés⁶³. De plus, des recherches récentes démontrent que le gaz est tout aussi néfaste que le charbon notamment en raison des fuites de méthane, un gaz à effet de serre avec un potentiel de réchauffement sur une période de 20 ans 84 fois supérieur au CO₂⁶⁴, tout au long de la chaîne de production⁶⁵. **Enfin, investir aujourd'hui dans des champs et infrastructures gazières qui seront en service pour des décennies n'a rien de "transitoire", c'est verrouiller ces pays dans la dépendance à une énergie fossile.**

B. Une diplomatie économique qui savorde les ambitions climatiques de la France et forge une diplomatie fossile à la française

La diplomatie française s'est efforcée à plusieurs reprises de démontrer l'engagement et l'ambition de son pays en matière de climat et de respect des droits humains⁶⁶. Cette ambition s'illustre à travers un discours volontariste de la diplomatie climatique et par son adhésion à des initiatives telles que [Beyond Oil and Gas Alliance](#) (BOGA), [Clean Energy Transition Partnership](#) (CETP), [The Powering Past Coal Alliance](#) (PPCA), ou encore via les engagements pris lors des discours de la ministre de l'époque Agnès Pannier-Runacher ou encore de l'ancien Ambassadeur climat, Stéphane Crouzat lors de la COP28, en faveur de la sortie des énergies fossiles. De plus, la France a pris des mesures telles que l'arrêt de la délivrance de nouveaux permis d'exploration pétro-gazière sur son territoire ([loi Hulot](#) de 2017) et mis fin aux garanties export pour les projets d'hydrocarbures en 2022. Avant cette date la France garantissait des prêts de banques françaises pour des projets pétroliers et gaziers : s'il y avait un défaut de paiement, l'État remboursait la banque⁶⁷. En revanche, lorsqu'il s'agit d'encadrer l'entreprise TotalEnergies, la France se montre beaucoup moins volontariste, pire encore elle lui apporte son soutien. Cela a donné lieu à une commission d'enquête en 2024 : *sur les moyens mobilisés et mobilisables par l'État pour assurer la prise en compte et le respect par le groupe TotalEnergies des obligations*

⁶² PNUE,

https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/46445/EGR2024_KMFR.pdf?sequence=21&isAllowed=y

⁶³ Tous les scénarios basés sur la science considèrent que le développement de nouveaux projets d'exploitation et de production de gaz ou de terminaux d'export de GNL entrave l'objectif de limitation du réchauffement planétaire à 1,5 degré.

⁶⁴ "Le gaz est aussi nocif pour le climat que le charbon", Médiapart -

<https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/030823/le-gaz-est-aussi-nocif-pour-le-climat-que-le-charbon>

⁶⁵ Deborah Gordon et al 2023 Environ. Res. <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/ace3db> ; Paulina Jaramillo and all, Environmental Science & Technology 2007, Comparative Life-Cycle Air Emissions of Coal, Domestic Natural Gas, LNG, and SNG for Electricity Generation ; Robert W. Howarth and all, Methane and the greenhouse-gas footprint of natural gas from shale formations,

<http://graphics8.nytimes.com/images/blogs/greeninc/Howarth2011.pdf> ; les fuites silencieuses de méthane sont à l'origine du changement climatique, <https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/les-fuites-silencieuses-de-methane-sont-lorigine-du-changement>

⁶⁶ Diplomatie.gouv, *Les droits de l'Homme : une priorité de la politique étrangère de la France*, France Diplomatie - <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/#:~:text=La%20France%20est%20particulier%C3%A8rement%20engag%C3%A9e,que%20la%20lutte%20contre%20le>

S

⁶⁷ Les Amis de la Terre France, « PLF 2023 : la France propose enfin d'interdire ses soutiens publics aux nouveaux projets gaziers et pétroliers », [PLF 2023 : la France propose enfin d'interdire ses soutiens publics aux nouveaux projets gaziers et pétroliers](#) | Les Amis de la Terre

climatiques et des orientations de la politique étrangère de la France⁶⁸. Dans la mesure où TotalEnergies a une stratégie climaticide, il est difficile de comprendre le soutien de la France à cette major.

Le soutien du gouvernement français à TotalEnergies est protéiforme : participation de TotalEnergies aux visites diplomatiques⁶⁹, organisation de rencontres officielles pour aider à la signature de contrats⁷⁰, co-organisation entre TotalEnergies et la diplomatie française de missions économiques⁷¹, financement par TotalEnergies de réceptions diplomatiques⁷², et promotion active de l'entreprise sur les réseaux sociaux officiels⁷³. Une enquête de Médiapart⁷⁴ révèle l'ampleur du phénomène : 52 ambassades sur 168 relaient la communication de TotalEnergies, soit près d'une sur trois, principalement en Afrique. À cela, s'ajoute **le phénomène inquiétant des portes tournantes**, qui offre à l'entreprise l'accès privilégié aux réseaux de hauts fonctionnaires et à leur expertise géographique⁷⁵. Près de 50 hauts fonctionnaires ont exercé des fonctions de premier plan chez TotalEnergies ces dix dernières années⁷⁶.

Des portes tournantes entre l'État et TotalEnergies : un phénomène inquiétant

- Hélène Dantoine⁷⁷ est nommée directrice de la diplomatie économique au Quai d'Orsay en 2020 après avoir exercé pendant plus de 7 ans plusieurs rôles au sein de TotalEnergies dont celui de directrice des Affaires Publiques, la branche lobbying de l'entreprise (2011-2019).
- Ahlem Gharbi⁷⁸ a exercé pendant près de 2 ans chez TotalEnergies (2015-2017) à la direction des affaires internationales, après avoir travaillé 8 ans au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et avant de rejoindre l'Élysée en tant que conseillère du Président de la République (2017-2019), puis ensuite l'Agence Française de Développement.
- Romaric Roignan⁷⁹, actuel directeur Afrique du Nord et Moyen-Orient du MEAE, incarne parfaitement ces va-et-vient. Deux passages chez Total (2006-2009, 2016-2025) encadrent ses

⁶⁸ Sénat, [Commission d'enquête sur les moyens mobilisés et mobilisables par l'État pour assurer la prise en compte et le respect par le groupe TotalEnergies des obligations climatiques et des orientations de la politique étrangère de la France](#) | Sénat

⁶⁹ "Au Maroc, les ambitions économiques des entreprises françaises", Le Monde - [Au Maroc, les ambitions économiques des entreprises françaises](#) ; "Emmanuel Macron aux États-Unis : comment va se dérouler sa visite en grande pompe", La Dépêche - [Emmanuel Macron aux États-Unis : comment va se dérouler sa visite en grande pompe](#) - ladepeche.fr

⁷⁰ La croix, [En Papouasie-Nouvelle-Guinée, Emmanuel Macron va soutenir une nouvelle bombe climatique](#), Tribune Lucie Pinson & Peter Bosip - <https://www.la-croix.com/Debats/En-Papouasie-Nouvelle-Guinee-Emmanuel-Macron-soutenir-nouvelle-bombe-climatique-2023-07-27-1201276879>

⁷¹ Mission Mozambique Energy 2025, Evolen - [Mission Mozambique Energy 2025 | EVOLEN - Energies Hier, Aujourd'hui & Demain](#) ; "TotalEnergies se prépare à relancer son mégaprojet gazier controversé au Mozambique", Le Monde - [TotalEnergies se prépare à relancer son mégaprojet gazier controversé au Mozambique](#)

⁷² Le discret soutien de Macron au projet climaticide de Total en Ouganda - <https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/270921/le-discret-soutien-de-macron-au-projet-climaticide-de-total-en-ouganda>

⁷³ Compte X de l'ancienne ambassadrice de France au Nigéria - <https://x.com/eblatmann/status/1525747113967210498>

⁷⁴ Ibid

⁷⁵ Comment l'État français fait le jeu de Total en Ouganda, Amis de la Terre & Observatoire des Multinationales - [COMMENT L'ÉTAT FRANÇAIS FAIT LE JEU DE TOTAL EN OUGANDA | Les Amis de la Terre](#)

⁷⁶ Comment TotalEnergies et la diplomatie française travaillent main dans la main - [Comment TotalEnergies et la diplomatie française travaillent main dans la main](#)

⁷⁷ Ibid p.6

⁷⁸ Ibid p.6

⁷⁹ "Un haut dirigeant de TotalEnergies de nouveau nommé au Quai d'Orsay", Le Monde - [Un haut dirigeant de TotalEnergies de nouveau nommé au Quai d'Orsay](#)

fonctions diplomatiques, incluant un passage au cabinet du Premier Ministre (2012-2014). Un parcours qui illustre la porosité totale entre intérêts pétroliers et diplomatie française.

Un rôle clé pour Business France dans la diplomatie fossile de la France. Plus éloigné de l'appareil diplomatique, mais très présent dans le soutien aux entreprises françaises à l'étranger, l'agence Business France, chargée "d'internationaliser l'économie française", multiplie les initiatives pro-hydrocarbures⁸⁰. L'agence pilote le programme CLUB Export Oil & Gas via Team France Export, organisant voyages d'affaires et mise en relation avec les acteurs pétrogaziers internationaux⁸¹. Elle co-organise régulièrement des événements avec Evolen (association française des professionnels de l'énergie) pour développer les activités françaises dans les hydrocarbures, avec la participation active de TotalEnergies⁸². À travers ses activités, Business France est un outil important de la diplomatie économique française, qui agit sous tutelle du ministère des affaires étrangères, du ministère de l'économie et du ministère de la cohésion des territoires⁸³. Malgré les engagements climatiques de la France, la promotion des investissements et opportunités dans les hydrocarbures fait partie intégrante de ses activités. **L'Agence française de développement a cessé tout financement aux énergies fossiles depuis 2021⁸⁴, mais Business France continue de promouvoir les entreprises du secteur des hydrocarbures français à l'international.**

Bien souvent, le soutien protéiforme de l'État français aux entreprises du secteur notamment gazier est justifié par le fait que ces entreprises devraient "jouer un rôle clé dans la transition". Pourtant, TotalEnergies n'a pas de stratégie cohérente de sortie des énergies fossiles et mise même sur l'augmentation de l'utilisation d'hydrocarbures. Pour retrouver sa crédibilité, la France doit impérativement aligner sa diplomatie économique avec les objectifs de l'AP. **Le soutien aux entreprises nationales peut s'entendre, mais doit s'aligner sur nos engagements climatiques internationaux.** En servant les intérêts de TotalEnergies, la France va à l'encontre de l'intérêt des individus et de la planète.

C. Les banques françaises : soutiens continus de TotalEnergies

Au-delà de la diplomatie, TotalEnergies s'appuie sur l'écosystème bancaire français : BNP Paribas, Société Générale, BPCE/Natixis et son principal investisseur, Crédit Agricole. Plusieurs acteurs du secteur bancaire sont même membres du conseil d'administration de TotalEnergies⁸⁵. Depuis 2021 et la publication du scénario net zéro de l'Agence Internationale de

⁸⁰ Retour sur : Business Expedition Oil & Gas Congo & Gabon 2023, Business France - <https://world.businessfrance.fr/sub-saharan-africa/fr/retour-sur-business-expedition-oil-gas-congo-gabon-2023/>

⁸¹ Retour sur : Business Expedition Oil & Gas Congo & Gabon 2023, Business France - [Retour sur : Business Expedition Oil & Gas Congo & Gabon 2023 - Business France Sub Saharan Africa](#)

⁸² Forum d'affaires « Business Expedition Oil & Gas 2022 », Angola - <https://ao.ambafrance.org/Forum-d-affaires-Business-Expedition-Oil-Gas-2022>

⁸³ Business France, [Business France | collectivites-locales.gouv.fr](https://businessfrance.fr/collectivites-locales/gouv.fr)

⁸⁴ Audition de M. Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (AFD), commission d'enquête sénatoriale - [CE Obligations de TotalEnergies : compte rendu de la semaine du 12 février 2024](#)

⁸⁵ Conseil d'Administration de TotalEnergies - [Le Conseil d'administration de TotalEnergies](#).

l'Énergie (AIE), les principales banques françaises⁸⁶ ont financé TotalEnergies à hauteur de 6,291 milliards de dollars⁸⁷ (29% des financements totaux de TotalEnergies sur la période). 4 banques françaises figurent parmi les plus gros financeurs de TotalEnergies.

Amounts are in millions USD

Bank		2021	2022	2023	2024	Total
SMBC Group		301.84	643.60	0	1,020.89	1,966.34
BNP Paribas		724.73	1,191.53	0	0	1,916.26
Société Générale		301.84	910.74	0	450.00	1,662.58
Groupe BPCE		0	530.75	0	968.70	1,499.45
Citigroup		724.73	196.82	0	502.20	1,423.75
JPMorgan Chase		0	846.48	0	450.00	1,296.48
Barclays		0	846.48	0	422.27	1,268.75
Crédit Agricole		301.84	910.74	0	0	1,212.58

Figure 5 - Principales banques finançant TotalEnergies, extrait du rapport [Banking on Climate Chaos](#)

Ces banques ont fait évoluer leur politique de financement dans le secteur pétrole et gaz puisqu'elles se sont engagées à ne plus financer directement les projets fossiles (à l'exception de BPCE/Natixis qui continue de financer les projets gaziers et est d'ailleurs récemment devenue la première banque française en termes de financement de projets fossiles)⁸⁸. Malgré ces engagements, plusieurs banques françaises financent toujours TotalEnergies via des prêts et émissions d'obligations et d'actions non fléchées (financement "corporate") ou encore en rendant des services financiers⁸⁹.

Etant donné que TotalEnergies a prévu de porter ⅔ de ses investissements dans les énergies fossiles d'ici à 2030, le financement par les banques sert donc indirectement à financer l'expansion des énergies fossiles⁹⁰. Sans une régulation claire et ferme, la réorientation des flux financiers ne sera pas assez rapide. Il est important que l'État intervienne et interdise au niveau national, mais aussi européen, tout nouvel investissement et financement à l'industrie fossile. Mais, l'exclusion des acteurs financiers par la France⁹¹ d'une partie des obligations de la directive européenne sur le devoir de vigilance (CS3D) illustre cette lâcheté politique⁹². En réduisant la portée de ce texte, la France a ouvertement privilégié les acteurs du secteur bancaire contre l'intérêt général. Une trahison des engagements environnementaux au profit des lobbies financiers.

⁸⁶ Dans l'ordre décroissant des contributions financières à TotalEnergies : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Groupe BPCE.

⁸⁷ Banking On Climate Chaos - <https://www.bankingonclimatechaos.org/?client=TotalEnergies%20SE#fulldata-panel>

⁸⁸ "BPCE devient la première banque française de TotalEnergies en 2024", Reclaim Finance - [BPCE devient la première banque française de TotalEnergies en 2024 - Reclaim Finance](#)

⁸⁹ A noter que le Crédit Agricole et BNP Paribas n'ont procédé à aucun financement en 2024.

⁹⁰ Financement à long terme de TotalEnergies : le soutien dangereux des acteurs financiers, Reclaim Finance - [Financement à long terme de TotalEnergies : le soutien dangereux des acteurs financiers](#)

⁹¹ "À Bruxelles, la France protège la finance contre le devoir de vigilance", Médiapart - [À Bruxelles, la France protège la finance contre le devoir de vigilance | Médiapart](#)

⁹² Macron balaye les droits humains et le climat d'un revers de main, Notre Affaire à Tous - [Macron balaye les droits humains et le climat d'un revers de main - Notre Affaire à Tous](#)

D. L'influence des lobbies fossiles : un phénomène endémique qui dépasse les frontières et infiltre les COP

Le nombre de lobbyistes présents dans les COP n'a cessé d'augmenter, décrédibilisant cet espace. Au cours des dernières années, il est possible de constater une évolution dans leur stratégie d'influence, passant désormais par des plans de neutralité carbone et des campagnes de publicité vantant leurs investissements dans les énergies renouvelables. De plus, cette présence de lobbyistes ne se limite plus aux représentants traditionnels du pétrole, du gaz et du charbon : elle s'étend désormais à des secteurs et technologies perçus comme des solutions « climatiques », mais qui contribuent en réalité à prolonger l'utilisation des combustibles fossiles. Par exemple, lors de la COP29, le nombre de lobbyistes du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone (CCUS) dépassait celui des délégations principales des États-Unis, du Canada, du Royaume-Uni et de l'Union européenne réunis⁹³.

Tableau. Le nombre de lobbyistes fossiles présents aux 4 dernières COP

COP	Pays	Lobbyistes	Variation %	Participation totale	% du total	Ordre de grandeur
COP26	Royaume-Uni	503	–	~40 000	1,26 %	Le lobby fossile dépasse les 8 pays les plus touchés par le climat depuis 20 ans
COP27	Égypte	636	+26,4 %	~45 000	1,41 %	Plus de lobbyistes que les plus grandes délégations africaines
COP28	Émirats Arabes Unis	2 456	+286 %	>80 000	3,07 %	Plus de badge pour les lobbyistes que les 10 pays les plus vulnérables réunis
COP29	Azerbaïdjan	1 773	-27,8 %	~55 000	3,22 %	Plus de badge pour les lobbyistes que les 10 pays les plus vulnérables réunis

Cette situation crée une **forte asymétrie dans la représentation** : la délégation des lobbies des énergies fossiles lors des COP est plus importante que celle des pays les plus vulnérables au changement climatique⁹⁴. De plus, les pays hôtes des quatre dernières COP ont souvent utilisé

⁹³ CIEL, [Growing Fossil Fuel Influence Exposed: 480 Carbon Capture Advocates at COP29 - Center for International Environmental Law](#)

⁹⁴ COP26, The fossil fuel lobby at COP is larger than the combined total of the eight delegations from the countries worst affected by climate change in the past 20 years, [COP26: Fossil fuel industry has largest delegation at climate summit](#) ; COP27 More lobbyists registered than attendees from largest African delegations, [Big Polluters at COP27](#) ; COP28, Fossil fuel lobbyists have received more passes to COP28 than all the delegates from the ten most [climate vulnerable nations](#) combined (1509), [Release: Record number of fossil fuel lobbyists at COP28 | Kick Big Polluters Out](#) ; COP29, Fossil fuel lobbyists have received more passes to COP29 than all the delegates from the 10 most [climate vulnerable nations](#) combined (1033), [Fossil fuel lobbyists eclipse delegations from most climate vulnerable nations at COP29 climate talks | Kick Big Polluters Out](#)

leur position pour favoriser les intérêts de l'industrie fossile, que ce soit à travers le sponsoring, la publicité ou la facilitation de la conclusion de contrats énergétiques.

- **A la COP26**, le gouvernement britannique a été critiqué pour avoir permis aux entreprises du secteur des énergies fossiles de sponsoriser la COP26 à Glasgow, récoltant 33 millions de livres sterling auprès de géants polluants, dont SSE, qui exploite 11 centrales à combustibles fossiles au Royaume-Uni⁹⁵.
- **La COP27** à Sharm El Sheikh avait été sponsorisée par de nombreuses entreprises polluantes, dont Hassan Allam, première société égyptienne d'ingénierie, de construction et d'infrastructure opérant notamment dans le secteur du pétrole, du gaz et de la pétrochimie⁹⁶. Toutefois, le sponsor de la COP27 qui a fait le plus couler d'encre dans les médias est Coca-Cola⁹⁷.
- **Pour la COP28**, les Émirats arabes unis ont triplé les tarifs de sponsoring, demandant des millions de livres en promettant « accès et opportunités de réseautage inégalées avec les gouvernements et les dirigeants mondiaux des entreprises ». Au total, plus de 25 millions de livres ont été demandés. Mais les Émirats ont franchi une limite en nommant Sultan Al Jaber, ministre de l'industrie mais également PDG de la compagnie nationale de pétrole ADNOC, président des négociations. Le conflit d'intérêt était évident. Les hôtes ont utilisé leur position pour conclure de nouveaux accords pétroliers et gaziers⁹⁸. Des documents fuités ont montré que Sultan Al Jaber prévoyait d'utiliser les réunions pour promouvoir des contrats pour ADNOC⁹⁹.
- **À la COP29 à Bakou**, la même logique a été observée : les sponsors commerciaux peuvent obtenir des rencontres privilégiées en échange de fonds. Par exemple, la société **EC Capital** a négocié avec l'équipe COP29 un accès à **SOCAR**, la compagnie pétrolière azerbaïdjanaise, en échange de **600 000 \$**¹⁰⁰.

Cette situation montre que la COP est devenue, pour certains pays pétroliers, une conférence commerciale mondiale visant à attirer des investissements dans le secteur des hydrocarbures, au détriment de la neutralité et de l'intégrité de la diplomatie climatique. Il est impératif de développer une véritable politique de conflit d'intérêt portant à la fois sur les participants, les pays hôtes et les présidences.

⁹⁵ <https://globalwitness.org/en/campaigns/fossil-fuels/cop29-is-for-oil-deals/>

⁹⁶ Observatoire des multinationales, Coca-Cola, EgyptAir, Orascom, Microsoft... Les douteux sponsors de la COP27, [Coca-Cola, EgyptAir, Orascom, Microsoft... Les douteux sponsors de la COP27 - Observatoire des multinationales](#)

⁹⁷ Greenpeace, Biggest Plastic Polluter named Sponsor for COP27, [Biggest Plastic Polluter named Sponsor for COP27 - Greenpeace Reaction](#)

⁹⁸ Global Witness, COP29 is for oil deals, 2024, <https://globalwitness.org/en/campaigns/fossil-fuels/cop29-is-for-oil-deals/>

⁹⁹ BBC, UAE planned to use COP28 climate talks to make oil deals, 27 nov 2023, <https://www.bbc.com/news/science-environment-67508331>

¹⁰⁰ Global Witness, <https://globalwitness.org/en/campaigns/fossil-fuels/cop29-is-for-oil-deals/>



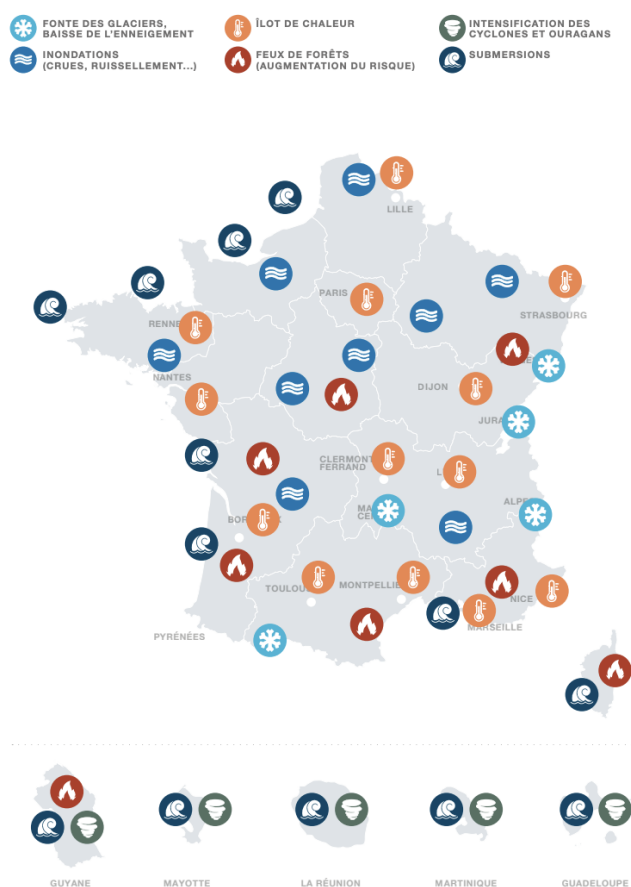
Crédit photo : David Tong, Oil Change International, featuring art by the Artivists Network.

IV. La France à contretemps de ses ambitions

A. Une France très exposée aux risques climatiques

La France est très exposée aux risques climatiques¹⁰¹ et l'Europe est le continent qui se réchauffe le plus vite. Le réchauffement a atteint 2,2 °C en France sur les 10 dernières années¹⁰². L'amplification, des niveaux de réchauffement planétaire de +1,5 °C, +2 °C et +3 °C à la fin du siècle se traduirait en France hexagonale, selon le scénario de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), par des réchauffements de +2 °C, +2,7 °C et +4 °C¹⁰³. De plus, il est également possible de constater l'intensification des catastrophes naturelles en Hexagone et dans les Outre-mer¹⁰⁴. Les territoires ultramarins ont été particulièrement touchés par des événements extrêmes, tels que les cyclones Belal à La Réunion en janvier 2024 et Chido à Mayotte en décembre 2024. Dans un rapport publié en septembre 2024, le Réseau Action Climat fait un bilan régionalisé des impacts actuels et projetés dans chaque région de France¹⁰⁵.

Les impacts du changement climatique en France



¹⁰¹ RAC, La France face aux changements climatiques, toutes les régions impactées, 2024, https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2024/09/rac_climat-region-rapport_12-web.pdf

¹⁰² Valeur provisoire, Météo-France (2025) « Bilan climatique de l'année 2024 » <https://meteofrance.fr/actualite/publications/2024-les-bilans-climatiques>

¹⁰³ Le Haut Conseil pour le Climat, [Résumé exécutif, rapport annuel 2025](#), p.4

¹⁰⁴ RAC, Impacts du changement climatique : les territoires d'Outre-mer en première ligne, 2025, https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2024/09/rac_climat-region-rapport_12-web.pdf

¹⁰⁵ RAC, La France face aux changements climatiques, toutes les régions impactées, 2024, https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2024/09/rac_climat-region-rapport_12-web.pdf

Encadré n°5. Cyclone Chido à Mayotte : un manquement à la responsabilité étatique face à une urgence climatique

Le 14 décembre 2024, le cyclone tropical Chido a frappé violemment l'archipel de Mayotte provoquant des dégâts humains et matériels considérables. Avec des vents supérieurs à 240 km/h et des précipitations de 176 mm en 12 heures, c'est la pire catastrophe climatique enregistrée depuis 90 ans. Ce phénomène météorologique a causé la mort de 39 personnes et plus de 5000 blessés reconnus par l'administration¹⁰⁶, tout en détruisant près de 70 %¹⁰⁷ de l'habitat, dont une grande part est précaire, affectant gravement la population locale. Le système scolaire¹⁰⁸ a été fortement endommagé, avec 40 % des établissements inaccessibles, tandis que les infrastructures essentielles telles que le centre hospitalier, le port ainsi que les réseaux d'eau, d'électricité et de communication ont subi d'importants dégâts. Pour le secteur agricole¹⁰⁹, les pertes ont été estimées à plus de 296 millions d'euros, impactant durablement la souveraineté alimentaire de l'île. Au total, les dommages ont été estimés à pas moins de 494 millions d'euros¹¹⁰.

Malgré une alerte violette, la réaction de l'État fut tardive et insuffisante. L'absence de stocks d'urgence locaux et la vétusté des infrastructures ont retardé la reprise des services essentiels, laissant la population plusieurs jours sans eau, électricité et communication. La mise en place tardive d'un pont aérien et maritime vers La Réunion et d'un hôpital n'a pas compensé ce déficit d'anticipation. En 2025, des mesures réglementaires¹¹¹ ont été prises pour accélérer la reconstruction. Cependant, elles sont intervenues de manière réactive, après pertes humaines et matérielles déjà considérables¹¹².

Cela souligne l'urgence d'un renforcement préalable des infrastructures et de la constitution de réserves stratégiques locales. Il est nécessaire d'intégrer systématiquement la gestion des risques climatiques dans les politiques d'aménagement territorial pour renforcer la résilience de Mayotte. Ces manquements ne traduisent pas seulement une gestion de crise déficiente : ils mettent en lumière le désengagement structurel de l'État vis-à-vis de Mayotte et révèlent une contradiction flagrante entre les engagements climatiques pris par la France dans l'AP et la réalité d'une politique qui abandonne ses territoires ultramarins à une vulnérabilité accrue face aux injustices climatiques.

¹⁰⁶ Handicap International, Le Cyclone Chido a devasté Mayotte et le Mozambique, <https://www.handicap-international.fr/fr/actualites/le-cyclone-chido-a-devaste-mayotte-et-le-mozambique->

¹⁰⁷ Fondation de France, Solidarité Mayotte, <https://www.fondationdefrance.org/fr/solidarite-mayotte>

¹⁰⁸ APHG, Témoignages Mayotte devastée par le cyclone Chido, <https://www.aphg.fr/Temoignages-Mayotte-devastee-par-le-cyclone-Chido>

¹⁰⁹ Chambre des agriculteurs Mayotte, <https://mayotte.chambres-agriculture.fr/toutes-les-actualites/detail-actualite-mayotte/cyclone-chido-pres-de-300-millions-deuros-de-degats-et-pertes-pour-le-secteur-agricole>

¹¹⁰ France Assureurs, CP, Cyclone Chido à Mayotte les assureurs vont verser près de 500 millions d'euros d'indemnités, <https://www.franceassureurs.fr/espace-presse/cyclone-chido-a-mayotte-les-assureurs-vont-verser-pres-de-500-millions-deuros-dindemnisations/>

¹¹¹ Ecologie.gouv, Reconstruction à Mayotte à la suite du passage du cyclone Chido, <https://www.ecologie.gouv.fr/presse/reconstruction-mayotte-suite-du-passage-du-cyclone-chido>

¹¹² Le Monde, A Mayotte, les dégâts environnementaux « irréversibles » laissés par le cyclone Chido et la tempête Dikeledi https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/02/22/a-mayotte-les-degats-environnementaux-irreversibles-laises-par-le-cyclone-chido-et-la-tempete-dikeledi_6558328_3244.html

B. “Make Our Planet Great Again”... mais les émissions stagnent à la maison

Suite à l'AP, la France s'est fixée pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. L'objectif national actuel à horizon 2030, tous secteurs confondus, est de réduire d'au moins 40 % les émissions brutes de GES par rapport à 1990. La Stratégie nationale bas carbone (SNBC-3) en cours d'élaboration devrait rehausser cet objectif de réduction à -50 % entre 1990 et 2030¹¹³. En 2023, Emmanuel Macron a présenté la planification écologique visant à activer les leviers pour respecter les budgets carbone (plafonds d'émissions de GES à ne pas dépasser) de chaque secteur. Cette planification a été déclinée à l'échelle régionale. Malheureusement, cette planification écologique n'a toujours pas été officialisée via la publication de la SNBC-3 et les politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs n'ont pas été en cohérence avec les objectifs climatiques. Le résultat est un ralentissement du rythme de réduction des émissions en 2024 et même une stagnation au premier semestre 2025, engendrant un retard pour l'atteinte des objectifs dont l'atteinte est pourtant nécessaire pour contribuer au cap fixé par l'AP.

- **Dans son rapport annuel 2023¹¹⁴, le Haut Conseil pour le climat (HCC) relève que :** “Le rythme de réduction d'émissions brutes de la France doit presque doubler pour atteindre les objectifs du paquet législatif européen Fit for 55 en 2030”.
- **Dans son rapport annuel 2024¹¹⁵, le HCC relève qu'il y a “urgence à réduire les émissions pour limiter le réchauffement. Or si le second budget carbone établi pour la période 2019-2023 est respecté pour les émissions brutes, la trajectoire de décarbonation connaît en 2024 un fléchissement incompatible avec l'objectif de neutralité carbone en 2050”.**
- **Dans son avis sur le plan national d'adaptation au changement climatiques (PNACC3), le HCC relève que :** “le décalage se creuse entre les mesures prises pour faire face aux impacts du changement climatique et les besoins d'adaptation, car les aléas climatiques induits par le réchauffement s'intensifient plus rapidement que les moyens mis en œuvre pour en limiter les impacts. **Même si le PNACC 3 constitue une étape importante pour y parvenir, la France n'est pas encore prête à faire face aux impacts du changement climatique¹¹⁶.**

Des réductions en trompe-l'œil et un décrochage inquiétant. Globalement, la France semble respecter son budget carbone (hors puits carbone) en 2024, en grande partie grâce à la baisse plus forte en 2023. Mais en réalité, les émissions de GES ont chuté trois fois moins vite en 2024 qu'en 2023. **Il s'agit d'un signal d'alarme très inquiétant.** Elles n'ont reculé que de 1,8 % en 2024 par rapport à 2023¹¹⁷, alors que la diminution avait été de 5,8 % en 2023. La baisse des émissions devrait être de l'ordre au minimum de 5 % par an pour respecter la trajectoire vers la neutralité

¹¹³ Suivi des émissions de gaz à effet de serre, <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/suivi-emissions-gaz-effet-serre>

¹¹⁴ Rapport 2023 du HCC, [Rapport annuel 2023 - "Acter l'urgence, engager les moyens" — Haut Conseil pour le Climat](#)

¹¹⁵ Rapport 2024 du HCC, [Rapport annuel 2024 - « Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population » — Haut Conseil pour le Climat](#)

¹¹⁶ HCC, avis sur le plan national d'adaptation au changement climatiques (PNACC3), [AVIS SUR LE PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE \(PNACC 3\) : UNE PREMIÈRE ÉTAPE POUR GARANTIR LA RÉSILIENCE](#)

¹¹⁷ Suivi des émissions de gaz à effet de serre, [Suivi des émissions de gaz à effet de serre | Ministère Aménagement du territoire Transition écologique](#)

carbone en 2050, et même davantage du fait de la moindre absorption par les puits carbone (forêts qui absorbent moins de CO₂ du fait de la hausse de la mortalité des arbres). En cause : de nombreuses mesures d'accompagnement à la transition écologique manquent encore cruellement de moyens, voire ont été carrément stoppées, alors même qu'elles rencontraient du succès (aides à l'achat d'un véhicule moins polluant, rénovation performante des bâtiments...).

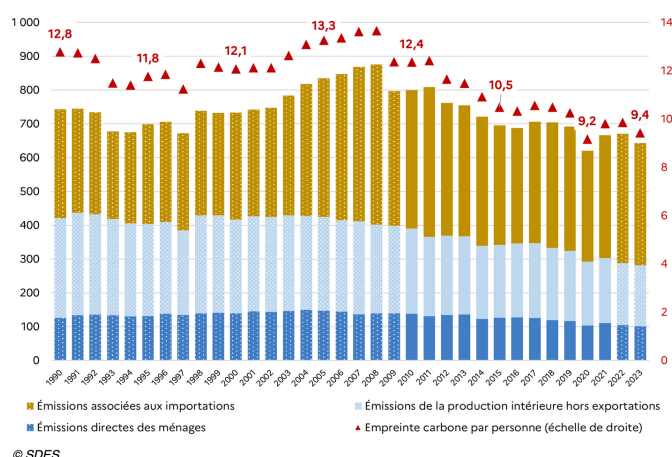
Ce décrochage de la trajectoire de baisse des émissions de GES devrait agir comme un véritable électrochoc pour le gouvernement. Les coups de frein, voire les reculs en matière de transition écologique sont en train de mettre en péril nos objectifs climatiques, mais aussi des filières d'avenir dans notre pays et de laisser les individus dans une dépendance dangereuse et coûteuse aux énergies fossiles. Par ailleurs, la France peut et doit faire mieux, elle doit arrêter de se cacher derrière l'argument selon lequel elle ne représente que 1% des émissions.

Encadré n°6. Dire que la France ne représente que 1 % des émissions mondiales est fallacieux

La France représente 1% des émissions certes, mais comme plus de 200 autres pays. Le pourcentage d'émission de la France est extrêmement important ramené à son pourcentage de population mondiale soit 0,8 % de la population mondiale. Par ailleurs, la France s'affranchit des émissions historiques¹¹⁸ et par là même de sa responsabilité en tant que puissance coloniale dans la crise d'aujourd'hui.

Le 1 % des émissions prend seulement en compte les émissions territoriales¹¹⁹ et ne couvre donc pas les émissions importées (tout ce qu'on consomme mais qui est produit ailleurs). Au final, son empreinte carbone par habitant atteint 9,4 tonnes, bien au-dessus de la moyenne planétaire (6,1t)¹²⁰. Pour rappel, l'objectif est de le ramener à 2 tonnes d'ici 2050.

Évolution de l'empreinte carbone selon l'origine des émissions de 1990 à 2023
En Mt CO₂ eq



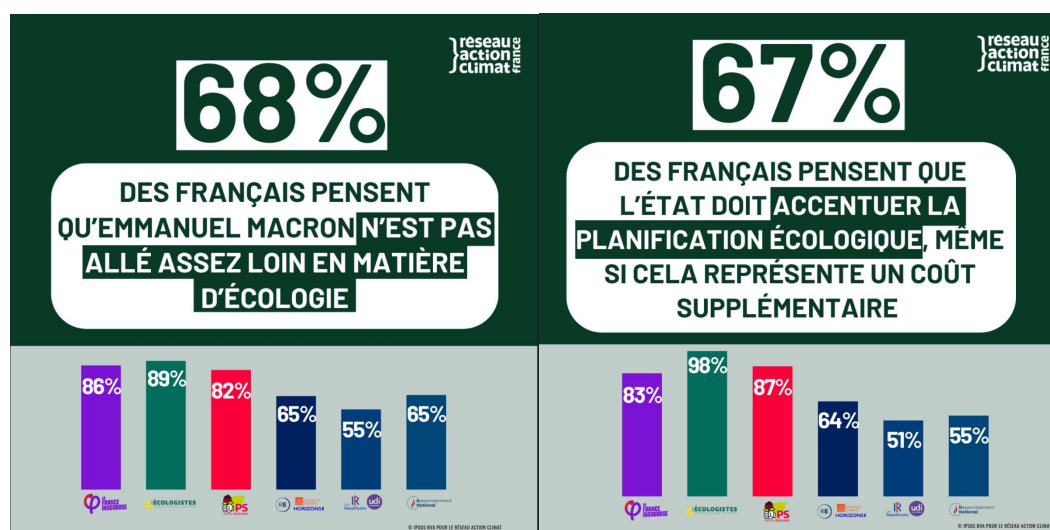
¹¹⁸ Carbon Brief, Analysis : Which countries are historically responsible for climate change, 2021, [Analysis: Which countries are historically responsible for climate change? - Carbon Brief](#) ; Carbon brief, 2020, dans une perspective historique, la France a un rôle très important dans l'accumulation du CO₂ dans l'atmosphère. Elle atteint la 8e place, avec 2.34% des émissions mondiales depuis 1750

¹¹⁹ La contribution de la France au réchauffement climatique ne se limite pas aux émissions de gaz à effet de serre produites sur son territoire , mais inclut aussi celles produites par ses échanges internationaux : transports, émissions exportées et émissions importées.

¹²⁰ L'empreinte carbone de la France de 1990 à 2023, [L'empreinte carbone de la France de 1990 à 2023 | Données et études statistiques](#)

C. 10 ans après la COP21, la France choisit le recul sous couvert de simplification et de compétitivité

Le recul de la France sur les questions climatique se constate, au niveau national, européen et international. Pourtant, en février 2025, 83% des Français estiment urgent ou important de se préoccuper de l'enjeu du changement climatique¹²¹. Aujourd'hui, si recul il y a sur les préoccupations climatiques, il concerne les décideurs politiques¹²². En effet rien, dans les données d'opinion publique, ne montre un retournement massif de la population. Malheureusement, l'AP n'a rien de magique, il ne peut se réduire à de beaux discours lors des sommets internationaux. À l'instar de celui de juin dernier en amont de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan, où Emmanuel Macron s'est mis en scène pour déclarer que "[la solution pour le pays n'est pas de détricoter l'écologie](#)", tout en laissant faire le gouvernement Bayrou qui a mis en oeuvre plus de 43 reculs sur les politiques environnementales au 1er semestre 2025 au niveau national, ou pire, en s'attaquant aux avancées européennes¹²³.



Exemple national : La loi Duplomb.

La loi Duplomb, sous prétexte de "simplifier" le travail agricole et de répondre aux besoins de nos agriculteurs et agricultrices (faibles revenus, répartition inéquitable de la valeur, besoin d'accompagnement dans la transition agroécologique), perpétue et accentue un système industriel et destructeur qui ne bénéficierait qu'à une poignée.

En opposant agriculture et protection de l'environnement, la proposition de loi Duplomb détruit les capacités de production futures en même temps que notre santé. En allégeant certaines

¹²¹ Statista, février 2025, fr.statista.com/statistiques/1558734/opinion-preoccupation-changement-climatique/ ; Ipsos bva pour le Réseau Action Climat | La perception par les Français des enjeux et des mesures écologiques – Octobre 2025, <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2025/10/ipsos-bva-pour-les-reseau-action-climat-enquetes-sur-les-mesures-ecologiques-octobre-2025.pdf>

¹²² Parlons climat, Backlash écologique : attention à la prophétie auto-réalisatrice, mars 2025, [backlash écologique : attention à la prophétie auto-réalisatrice](#)

¹²³ RAC, Briefing presse stop aux reculs pour l'environnement, 2025, <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2025/06/briefing-presse-stop-aux-reculs-pour-lenvironnement.pdf>

règles sur les pesticides et en réduisant le rôle des évaluations sanitaires et environnementales, elle expose davantage le monde agricole à des risques connus : cancers, maladies neurologiques ou contamination des sols et des eaux. Au lieu de garantir un accompagnement vers des modèles résilients et protecteurs, le texte privilégie la dérégulation. Cette orientation a suscité une réaction citoyenne forte, marquée notamment par une pétition rassemblant plus de 2 millions de signataires¹²⁴.

Exemple européen : directive sur le devoir de vigilance des entreprises.

À peine adoptée et avant même sa mise en œuvre (prévue initialement en juillet 2026), la directive sur le devoir de vigilance des entreprises (CSDDD) fait face à des reculs majeurs. Cette directive avait vocation à exiger aux entreprises utilisant le marché européen de prévenir et de réparer leurs impacts sur les droits humains (par exemple le recours au travail forcé) et l'environnement (par exemple la pollution liée à des produits chimiques non régulés) sur l'ensemble de leurs chaînes valeurs. Cela notamment via l'obligation faite aux acteurs de mettre en place une stratégie d'entreprise pour viser la neutralité carbone. Cette loi essentielle pour le respect de la dignité humaine et le climat a fait l'objet d'une levée de boucliers particulièrement hostile.

En février 2025, la Commission européenne a proposé via un "Omnibus" de réduire drastiquement son champ d'application (exclusion des relations commerciales indirectes au niveau desquelles ont lieu pourtant nombre d'atteintes graves), de vider de leur substance certaines mesures correctives ainsi que les plans de transition climatique attendus des entreprises. Elle supprime également la possibilité future d'inclure pleinement le secteur financier dans ces obligations de devoir de vigilance. Enfin, la proposition Omnibus affaiblit les mécanismes permettant de contrôler, sanctionner et tenir pour responsables les entreprises sur le plan civil en Europe, les entreprises en cas de faute. La France contribue largement à l'affaiblissement de cette loi. **Alors que la France était le premier pays du monde à se doter d'une loi sur le devoir de vigilance, Emmanuel Macron a appelé à la suppression de cette directive en mai 2025**¹²⁵.

La contribution climat de l'Europe à la COP30.

Au sein de l'UE, la diplomatie climatique est désormais tiraillée entre ambition environnementale et retour en force des priorités industrielles, de compétitivité et de sécurité alors que tous ces sujets sont intrinsèquement liés au climat. Conformément à la loi européenne sur le climat de 2021, l'UE doit définir sa cible intermédiaire de réduction des émissions pour 2040, en cohérence avec l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 et à la lumière du premier Bilan Mondial de l'AP. La Commission a proposé, le 2 juillet, une baisse de -90 % par rapport à 1990, indispensable pour sécuriser cette trajectoire. Mais les débats ont mis en évidence de profondes fractures entre États membres. La France, loin de jouer un rôle moteur, se positionne parmi les pays les plus bloquants. Dix ans après l'AP, on attendait mieux d'elle : ce blocage fragilise la crédibilité

¹²⁴ [Non à la Loi Duplomb — Pour la santé, la sécurité, l'intelligence collective. - Plateforme des pétitions de l'Assemblée nationale](#)

¹²⁵ Le monde, Au sommet Choose France, Emmanuel Macron se prononce pour la suppression de la directive européenne sur le devoir de vigilance, https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/05/19/au-sommet-choose-france-emmanuel-macron-se-prononce-pour-la-suppression-de-la-directive-europeenne-sur-le-devoir-de-vigilance_6607233_3234.html

européenne, retarde l'adoption de la nouvelle cible et vise à mettre en tension climat et activités économiques alors que l'un n'ira pas sans l'autre.

En raison des blocages, notamment de la France, l'UE n'a respecté ni la première échéance fixée par les Nations-unies en février, ni la seconde en septembre. Elle n'a pour l'instant soumis qu'une simple [lettre d'intention](#) concernant sa nouvelle CDN, présentée sous la forme d'une fourchette de réduction de ses émissions de GES comprise entre -66,25 % et -72,5 %. Ce retard, dans un contexte international déjà extrêmement tendu, est préoccupant et il risque de compliquer la rédaction du rapport de synthèse des CDN par l'ONU, initialement attendu fin octobre. La France, en freinant le processus, contribue à affaiblir la position de l'UE à l'approche de la COP30.

V. Un Accord de Paris résilient mais qui exige une mobilisation face aux vents contraires

A. Un cadre multilatéral qui continue de rassembler

Dix ans après son adoption, l'AP a démontré sa résilience. Malgré les crises successives, aucun pays, en dehors des États-Unis (deux fois), ne l'a quitté durablement. Les annonces de retrait de l'Argentine ou les propos de désengagements de l'Indonésie n'ont pas été suivis d'effet. Cette persistance souligne la force symbolique et politique d'un cadre multilatéral qui continue de rassembler, y compris dans un contexte de montée du climatoscepticisme, porté par des gouvernements d'extrême droite peu enclins à respecter la science. De plus, l'AP ne repose pas uniquement sur les États, mais s'étend aux acteurs non étatiques : villes, entreprises, société civile. Sa capacité à inspirer des engagements « net zero » ou des stratégies sectorielles montre qu'il agit comme un signal mobilisateur au-delà des négociations internationales.

B. Défense de l'Accord de Paris devant les tribunaux

Ces dernières années, de nombreux recours juridiques ont été engagés pour renforcer les politiques climatiques et aligner les actions nationales et locales sur les engagements de l'AP (France, Pays-Bas, Mexique, Allemagne, Royaume-Uni, Brésil, Corée du Sud).



En France, Notre Affaire à Tous s'est engagée depuis sa création, dans l'élaboration du premier recours climat à portée globale, enjoignant l'État français à respecter ses engagements en faveur de l'environnement et du climat. Le premier acte de ce recours a été lancé le 18 décembre 2018 en partenariat avec la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France. **C'est l'Affaire du Siècle**¹²⁶. *Crédit de la photo à gauche ©Emeric Fohlen*

Le 14 octobre 2021, le jugement de l'Affaire du Siècle est tombé : la France est condamnée à réparer les conséquences de son inaction climatique. Puis, quatre ans après un nouveau recours a été lancé, il touche à l'adaptation au changement climatique¹²⁷. Ce recours inédit est porté par des **personnes sinistrées de toute la France qui font face à différents problèmes induits directement par le changement climatique : maisons fissurées à cause du retrait-gonflement des argiles, problèmes d'accès à l'eau, canicules, inondations, pertes agricoles**. Certain-es des sinistré-es cumulent les inégalités face aux impacts du changement climatique et sont d'autant plus impacté-es car en situation de handicap, atteint-es de maladies chroniques ou encore issu-es de quartiers populaires, de territoires ultra-marins ou des communautés des gens du voyage.

Plus récemment, la Cour internationale de Justice est venue s'ajouter à ce mouvement avec son [avis consultatif historique du 23 juillet](#), portant sur « les obligations des États en matière de changement climatique ». Il s'agit d'un tournant pour les communautés en première ligne du changement climatique. La plus haute juridiction mondiale a été claire : **les pays pollueurs ont l'obligation légale de réduire leurs émissions et d'indemniser celles et ceux qui subissent déjà les conséquences**. La justice climatique n'est plus une option. Cet avis a été imaginé en 2019 par des étudiant-e-s en droit de l'Université du Pacifique Sud. Grâce à cette mobilisation, Pacific Islands Students Fighting Climate Change (PISFCC) et World's Youth for Climate Justice (WYCJ) ont rassemblé plus de 1 500 organisations et obtenu l'adoption par l'ONU de la résolution demandant l'avis consultatif. Bien que l'avis de la CIJ ne soit pas juridiquement contraignant, il possède un poids juridique et une légitimité politique considérables. Voir [Encadré n°7](#).

¹²⁶ L'affaire du siècle, les étapes de l'affaire du siècle, <https://laffairedusiecle.net/laffaire/affaire-du-siecle-au-tribunal/>

¹²⁷ Affaire du siècle, avril 2025, <https://laffairedusiecle.net/sinistrees-climatiques-attaquent-letat-en-justice/>

Encadré n°7. Un avis historique de la Cour Internationale de Justice sur le climat

Cet avis renforce le socle légal pour une action climatique ambitieuse et guidée par la science. Il influence la jurisprudence nationale et internationale, et offre de nouveaux leviers aux États vulnérables pour obtenir responsabilité et justice climatique.

Dans son avis consultatif, la CIJ a confirmé que :

- L'objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C est juridiquement contraignant au titre de l'AP et que tous les États, en particulier les plus gros émetteurs, doivent prendre des mesures d'atténuation ambitieuses conformes aux meilleures connaissances scientifiques disponibles.
- **L'émission de GES n'est pas, en soi, illégale, mais le manquement à prendre des mesures appropriées pour prévenir des dommages prévisibles – incluant la production et la consommation de combustibles fossiles, les nouvelles licences d'exploration, les subventions ou une régulation inadéquate – peut constituer un acte illicite imputable à l'État.**
- Les États doivent réguler les émissions des acteurs privés dans le cadre de leurs obligations de diligence. En cas de manquement, leur responsabilité est engagée.
- Tant le droit international coutumier que les traités climatiques imposent aux États de mettre en œuvre des mesures d'adaptation conformes aux meilleures données scientifiques disponibles, et les pays développés ont la responsabilité supplémentaire d'aider les pays en développement à couvrir les coûts de l'adaptation.
- Les preuves scientifiques permettent d'attribuer les émissions aux États, y compris l'historique cumulé, permettant aux États victimes du changement climatique d'invoquer la responsabilité juridique.

La CIJ confirme que les États peuvent faire face à diverses conséquences :

- Les États doivent cesser les actes illicites, ce qui peut inclure le retrait de licences ou politiques favorisant les combustibles fossiles.
- Réparation : restitution (restauration des écosystèmes, infrastructures résilientes), compensation pour pertes financières ou satisfaction (reconnaissance publique, excuses).

La CIJ indique que les activités liées aux combustibles fossiles – production, licences, subventions – peuvent constituer un acte illicite international. Les États doivent :

- cesser de délivrer de nouvelles licences d'exploration ;
- arrêter de donner des autorisations pour de nouveaux projets d'extraction ;
- adopter des régulations pour réduire progressivement la production fossile.

C. Un Accord de Paris résistant aux offensives anti-droits – Un Plan d’Action Genre pour transformer l’action climatique

L’année 2024, marquée par un **super-cycle électoral sans précédent** dans plus de 70 pays, a profondément **reconfiguré la géopolitique mondiale**. La montée de gouvernements **conservateurs, anti-droits et climato-sceptiques** a entraîné un **recul alarmant des droits humains fondamentaux**, en particulier en ce qui concerne **l’égalité de genre** et la **justice environnementale**. Dans ce contexte, le Plan d’action pour le genre (PAG) qui sera adopté à la COP30 doit servir de rempart contre ces forces régressives. Il ne doit pas seulement protéger les droits déjà acquis, mais aussi promouvoir des solutions transformatrices fondées sur les droits face à l’urgence climatique. **Un PAG ambitieux doit aller au-delà d’un ensemble d’activités ponctuelles, en constituant un cadre opérationnel qui guide et soutient une action climatique transformatrice en matière de genre.**

Le PAG doit garantir l’intégration et la mise en œuvre des considérations de genre dans les CDN et les politiques nationales d’adaptation. Le genre devrait également être fortement référencé dans le Programme de travail sur la Transition juste, y compris le travail de soins, et dans tous les volets relatifs au financement, en particulier pour le financement de l’adaptation en ce qui concerne la qualité et l’accès au financement climatique, ainsi que la mise à disposition de financements sensibles au genre. Le PAG devra donc favoriser le :

- **Renforcement des capacités** : Consolider et évaluer le rôle des Points focaux nationaux Genre et Changement climatique (NGCCFP), en particulier dans le cadre de l’Activité A.2.4, et garantir des ressources dédiées pour leur participation effective.
- **Participation et espaces sûrs** : Assurer l’engagement institutionnalisé des communautés locales et autochtones de tous genres et garantir des mécanismes de protection contre les violences basées sur le genre et les menaces visant les Défenseuses des droits humains environnementaux (WEHRDs).
- **Intersectionnalité** : Protéger l’inclusion des facteurs multidimensionnels, des nouveaux enjeux et de la diversité comme principes directeurs du GAP.
- **Données** : Soutenir la collecte systématique de données ventilées par sexe, âge et handicap, et leur utilisation pour le suivi et l’évaluation.
- **Financement** :
 - Promouvoir des cadres solides pour garantir la/redevabilité des États et organes de la CCNUCC dans la mise en œuvre de financements climatiques sensibles au genre et ainsi que pour financements bilatéraux des pays développés vers les pays en développement, (au bénéfice des femmes, des filles, des personnes de genres divers et d’autres groupes structurellement marginalisés du Sud global).
 - Maintenir la primauté du financement public, fourni par divers canaux publics, afin de garantir une action sensible au genre et fondée sur les droits humains, tout en reconnaissant les limites de la finance privée pour soutenir et s’aligner sur une action climatique intégrant la justice de genre.
 - Soutenir les activités du GAP qui permettront de suivre les flux de financements climatiques intégrant la justice de genre.

- Assurer la mobilisation de fonds et l'augmentation de l'allocation des fonds existants, en priorité pour garantir la participation égale et effective des femmes dans les délégations, dans les processus de la CCNUCC et dans toutes les discussions politiques.
- **Intégration dans les plans nationaux** : Soutenir l'intégration transversale des considérations de genre dans les CDN, les PNA et les stratégies climatiques à long terme.
- **Collaboration et priorité politique** : Poursuivre l'esprit collaboratif et coopératif expérimenté lors des ateliers du GAP, avant, pendant et après les négociations. Le GAP doit rester une priorité politique centrale tout au long de la COP30 et au-delà, et l'UE doit souligner la responsabilité de la présidence de la COP d'encourager activement la continuité de l'ambition et de la collaboration.
- **Engagement avec la société civile** : Poursuivre une collaboration étroite sur tous ces aspects avec les OSC et leurs groupes représentatifs, afin de garantir un GAP inclusif, ambitieux et applicable, cet objectif étant partagé collectivement.

VI. Réformer l'architecture financière pour lever les milliers de milliards qui protégeraient les populations et la planète

A. Financement climatique : entre chiffres, qualité et exigence de justice

Il convient de noter, que les pays développés ont toujours résisté aux appels des négociateurs des pays en développement et de la société civile en faveur d'une définition du financement climatique alors même que le financement figure parmi les piliers de l'AP. En effet, le financement international pour le climat et son augmentation constituent une condition préalable essentielle pour que de nombreux pays en développement puissent à la fois engager ou accélérer leur transition énergétique et répondre aux besoins, notamment d'adaptation, de leurs populations. Ces derniers se chiffrent déjà en milliers de milliards de dollars pour les prochaines années. De plus, ces besoins financiers colossaux se heurtent à la crise de la dette qui s'accroît et à laquelle font face les pays les plus vulnérables. En effet, selon une étude d'ActionAid, 93 % des pays les plus vulnérables à la crise climatique sont en situation de surendettement ou exposés à un risque important de surendettement. Selon la Banque mondiale, plus de 60 % des pays à faible revenu sont aujourd'hui en situation de surendettement ou à haut risque. Cette situation est aggravée par la hausse des taux d'intérêt et le renforcement du dollar. Plus de 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays consacrant plus d'argent au paiement des intérêts de leur dette qu'à l'éducation ou aux soins médicaux.

Dans le cadre de l'AP, un objectif commun de long terme en matière de financement a été défini, accompagné de la nécessité d'aligner l'ensemble des flux financiers sur des trajectoires compatibles avec le climat. Au-delà de l'AP, dans un contexte marqué par la convergence de multiples crises, changements climatiques, perte de biodiversité, crise sanitaire, crise de la dette, pauvreté, l'architecture financière internationale montre ses limites, et les appels à sa réforme se font de plus en plus pressants.

Pour évaluer la portée de la participation des pays développés à leurs obligations de soutien, il est nécessaire d'examiner notamment leurs contributions à l'objectif collectif de mobilisation de 100 milliards de dollars par an, fixé pour 2020-2025. En effet, en 2009, les pays développés ont convenu de mobiliser 100 milliards de dollars de financement climatique par an d'ici 2020 – un objectif annuel qui devait s'étendre jusqu'en 2025. Les enjeux de financement sont devenus de plus en plus difficiles à traiter, notamment dû au fait que les pays développés n'ont pas respecté l'échéance de 2020 et ont atteint cet objectif que deux ans plus tard, en 2022 selon l'OCDE¹²⁸. Selon une étude indépendante de CARE et d'Oxfam, la valeur totale réelle des financements climatiques en 2022 se situerait plutôt entre 28 à 35 milliards de dollars, soit moins d'un tiers de la somme annoncée. La méthodologie de l'OCDE tend à surestimer les montants en incluant la valeur totale des prêts au lieu de ne comptabiliser que leur composante concessionnelle, en intégrant des flux non spécifiquement climatiques et en appliquant des coefficients de marquage trop généreux pour les projets partiellement liés au climat. La France est un exemple typique de cette divergence car environ 75 % de sa finance climat internationale provient de

¹²⁸ OCDE, <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/climate-finance-and-the-usd-100-billion-goal.html>

prêts concessionnels de l'AFD. Dans les statistiques OCDE, ces prêts sont comptés au montant total, le rapport indépendant comptabilise pour sa part seulement l'équivalent-subvention est pris en compte. Les financements publics (provenant de sources bilatérales et multilatérales attribuables aux pays développés) représentaient près de 80 % du total en 2022, passant de 38 milliards en 2013 à 91,6 milliards en 2022, **mais 65 % sont sous forme de prêts**. Pour les contributions bilatérales de la France c'est 92 % de prêts¹²⁹.

Encadré n°8. Financements climatiques de la France : un double enjeu de qualité et de quantité

Lors de la COP21 à Paris en 2015, la France s'était engagée à augmenter ses financements publics en faveur du climat pour les pays en développement, passant de 3 milliards d'euros à 5 milliards d'euros par an d'ici 2020. En décembre 2020, Emmanuel Macron a annoncé un nouvel engagement, portant cette cible à 6 milliards d'euros par an pour la période 2021-2025, dont un tiers (2 milliards) spécifiquement consacré aux projets d'adaptation au changement climatique. La France n'a actuellement aucun financement additionnel spécifique pour les pertes et dommages. **La finance climat publique française repose en grande majorité sur des prêts (79 %) et une part limitée de dons (15 %)**¹³⁰. Enfin, il convient de noter que les contributions multilatérales françaises peuvent contenir des prêts (exemple Fonds vert).

Financement climat en chiffre selon le Trésor¹³¹

- en 2021 6,1 Md€ dont 2,2 Md€ pour adaptation
- en 2022 7,7 Md€ dont 2,6 Md€ pour adaptation
- en 2023 avec 7,2 Md€ 2,8 Md€ pour adaptation

Financements climats recalculés par Oxfam et CARE :

- En 2021 : **€5,2 mds** dont 1,85 pour adaptation
- En 2022 : **€5,917 mds** dont 1,97 pour adaptation
 - Comme expliqué plus haut, cette différence s'explique par le fait que, même si les deux analyses s'appuient sur les mêmes sources de données et les mêmes définitions du financement climatique, Oxfam et CARE appliquent plusieurs ajustements méthodologiques : ils réévaluent la part réellement climatique des financements, ne retiennent que l'équivalent-don pour les prêts concessionnels, et comptabilisent uniquement les flux privés effectivement vérifiés et tracés, en excluant les estimations.

La juste part de la France : la demande du Réseau Action Climat¹³²

- Atteindre minimum **8 milliards** d'euros par an d'ici à 2025

¹²⁹ Oxfam et Care, 2025, [Climate Finance Shadow Report 2025](#)

¹³⁰ Trésor, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/960c8119-cc8c-4dd8-9e4b-47395493ede5/files/b2007aa7-d38a-4ac3-aa18-c1a7a7192596> p.8 ; Selon le Trésor, les dons ont vocation à bénéficier en priorité aux pays les plus pauvres, tandis que les prêts concessionnels sont un outil très pertinent pour les pays à revenu intermédiaire devant investir dans de grands projets d'infrastructures, tels que les transports et les énergies renouvelables.

¹³¹ Novembre 2024, [La finance climat publique française vers les pays en développement : état des lieux et enjeux](#), Ministère des Finances français.

¹³² RAC, la France doit faire sa part juste dans la réduction d'émissions de gaz à effet de serre, <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2022/02/rac-equite-sousembargo.pdf>

- Au moins 4 milliards consacrés à des projets d'adaptation au changement climatique
- 36,7 milliards d'ici à 2030 pour les pertes et dommages

Tout comme nous attendons avec une certaine inquiétude les CDN actualisées, de nouveaux engagements en matière de financement climatique sont également attendus cette année (Australie, Canada, **France**, Allemagne, Irlande, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Espagne, Suède, Royaume-Uni). La plupart des engagements avaient été délibérément fixés jusqu'à la fin de 2025 (ou début 2026, selon les années fiscales) afin de s'aligner sur le cycle des CDN et de permettre que la prochaine série d'engagements reflète et contribue au nouvel objectif collectif financier, (*New Collective Quantifiable Goal, NCQG*), adopté à Bakou lors de la COP29. À présent, le seuil minimal est d'au moins 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, il ne s'agit pas d'un triplement par rapport à l'objectif de 100 milliards, car l'inflation n'est pas prise en compte. Il ne s'agit pas non plus des mêmes sources de financement, le NCQG permet de compter des « sources alternatives » de financement climatique, comme des taxes internationales ou la réaffectation des droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI. Sous l'objectif de 100 milliards, seulement 70 % du financement climatique des Banques multilatérales de développement (BMD) était pris en compte¹³³. Avec le NCQG, tout financement provenant des BMD vers les pays à revenu faible et intermédiaire pourrait être comptabilisé.

- Au-delà du montant mobilisé, il est impératif de se concentrer d'abord sur la qualité des financements. Elles sont encore trop dépendantes de prêts générateurs de dette, elles promeuvent des approches centrées sur le secteur privé et privilégient des projets d'atténuation rentables, tandis que l'adaptation reste en retrait.
- Les BMD choisissent leurs clients (déséquilibre géographique et peu de prise de risques) et peuvent financer des projets qui ne sont pas respectueux de l'AP. Les BMD devraient considérer le gaz comme une énergie fossile.
- Les pays les plus pauvres ont besoin d'une part importante de subventions/dons ou de financements très concessionnels, surtout pour l'adaptation et les pertes et dommages.

Il est consternant de constater que les fonds climatiques multilatéraux, comme le Fonds vert pour le climat et le Fonds d'adaptation, représentent historiquement une part très faible du financement international (3,4 milliards en 2022, soit 3 %) ¹³⁴. Pourtant, ils permettent un accès direct aux institutions des pays en développement et offrent une proportion plus élevée de subventions et de financements très concessionnels. À la COP29, les pays ont convenu de tripler au moins leurs décaissements d'ici 2030, ce qui représenterait environ 10 milliards de dollars par an, soit moins de 4 % des 300 milliards ¹³⁵.

Les besoins de financement pour le développement se sont accrus de 36 % entre 2015 et 2022, en grande partie en raison du changement climatique et de l'incertitude géopolitique. Pourtant

¹³³ WRI, [How to Reach \\$300 Billion — and the Full \\$1.3 Trillion — Under the New Climate Finance Goal](#)

¹³⁴ WRI, [How to Reach \\$300 Billion — and the Full \\$1.3 Trillion — Under the New Climate Finance Goal](#)

¹³⁵ WRI, [How to Reach \\$300 Billion — and the Full \\$1.3 Trillion — Under the New Climate Finance Goal](#)

les ressources fournies n'ont augmenté que de 22 % sur la même période, aboutissant à un déficit de financement de 60 %. L'absence d'accord sur une réforme majeure de l'architecture financière internationale risque d'accentuer le déficit de financement, pour atteindre 6 400 milliards d'ici à 2030¹³⁶.

Encadré n°9. Les pays du sud méritent mieux que des miettes et des dettes

Le coût de la dette en chiffre :

- En 2025, les pays à faible revenu consacrent en moyenne 14 % de leur budget au remboursement de la dette, le double d'il y a dix ans¹³⁷.
- Ces même pays ont dépensé 34,6 milliards de dollars pour rembourser les seuls intérêts, un chiffre qui a quadruplé en dix ans¹³⁸.
- Les pays en développement (hors Chine) ont consacré en 2023 971 milliards de dollars pour payer les intérêts et rembourser leur dette. C'est plus du double des montants observés il y a dix ans¹³⁹.
- En 2024, les paiements d'intérêts sur la dette ont dépassé 10 % des recettes publiques dans 56 pays en développement, soit [près de deux fois plus qu'il y a dix ans](#).
- Entre 2015 et 2022, les coûts du service de la dette ont bondi de [8,4 % à 12,7 %](#) du PIB dans 49 pays africains et 20 pays africains étaient en 2024 en situation de détresse ou à haut risque d'endettement, contre 13 en 2014.

Cette situation appelle à une **refondation en profondeur** des règles qui encadrent les flux Nord-Sud.

- L'annulation des dettes insoutenables et/ou illégitimes par tous les créanciers, y compris privés et multilatéraux, afin de rétablir la viabilité de la dette.
- Le gel et l'annulation automatiques des dettes à la suite d'un choc externe, notamment climatique mais aussi environnemental, économique, sanitaire, alimentaire et sécuritaire.
- L'engagement des pays riches pollueurs de remplir leur obligation de fournir un financement climatique adéquat, de meilleure qualité, nouveau et supplémentaire fondé sur des dons.
- Le rejet des fausses et inadéquates solutions à la crise de la dette comme les conversions de dette, ne permettant pas de résoudre la crise de la dette.

A court et moyen terme, l'architecture financière internationale doit également être réformée pour une justice économique et climatique par :

1. La mise en place d'une Convention-cadre des Nations unies sur la dette souveraine

¹³⁶ OCDE (2025), Perspectives mondiales du financement du développement durable 2025 : Vers une architecture plus résiliente et inclusive, Éditions OCDE, Paris, [Perspectives mondiales du financement du développement durable 2025 | OCDE](#)

¹³⁷ Le Monde, Violaine Morin, "Dans les pays du Sud, l'éducation prise en étau entre crise de la dette et baisse de l'aide au développement", 14 septembre 2024. Disponible en ligne : https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/11/14/dans-les-pays-du-sud-l-education-prise-en-etau-entre-crise-de-la-dette-et-baisse-de-l-aide-au-developpement_6393599_3234.html

¹³⁸ Indermit Gill, "Financement du développement : des économies en souffrance", Blog Banque mondiale, 11 décembre 2024. <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/financement-du-developpement-des-economies-en-souffrance>

¹³⁹ World Bank. 2024. International Debt Report 2024. © World Bank. <http://hdl.handle.net/10986/42444> License: CC BY 3.0 IGO."

2. La mise en place d'un espace multilatéral et transparent, sous l'égide des Nations unies pour la résolution des crises de la dette et éviter qu'elles ne se reproduisent à l'avenir et où les créanciers privés sont contraints de participer.
3. La prise en compte d'indicateurs sociaux et climatiques dans les analyses de soutenabilité de la dette du FMI avec les conseils de l'ONU et la participation de la société civile et la fin des conditionnalités d'austérité du FMI détournant les ressources publiques des services essentiels et de l'action climatique.

B. Un défi majeur : mobiliser des milliers de milliards

À l'objectif de 300 milliards de dollars (NCQG) s'ajoute un autre objectif plus ambitieux de 1 300 milliards qui vise à mobiliser tous les secteurs et sera l'un des objets principaux de conversation en matière de financement lors de la COP30 (Roadmap Baku to Belem). Toutefois, le discours dominant de la France et de nombreux pays du Nord consiste à défendre le fait qu'il reste peu de marge de manœuvre pour débloquer davantage de financements publics et que la finance privée comblera le déficit pour l'action climatique. Pourtant, la France doit remplir son obligation de fournir un financement climatique adéquat, de meilleure qualité et additionnel à l'aide publique au développement, et sous forme de dons, dans le cadre de la reconnaissance et des réparations de la dette climatique et écologique envers les pays du Sud global.

En réalité, de nombreuses solutions existent pour accroître les financements et investissements publics et soutenir les objectifs climatiques, notamment la suppression des subventions aux combustibles fossiles, les taxes sur les profits des entreprises fossiles, sur les grandes fortunes mais aussi sur les billets d'avion, telle que la TSBA française en faveur de la solidarité internationale. Il est aussi possible de renforcer le dispositif actuel de la taxe sur les transactions financières (TTF) avec un meilleur recouvrement que ce qui est prévu actuellement par la France, nous pourrions ainsi gagner jusqu'à 3 milliards d'euros par an. À titre de comparaison, les recettes de la TTF atteignent 1,5 milliard d'euros en Suisse, près de 5 milliards d'euros au Royaume-Uni, et plus de 7 milliards d'euros en Corée du Sud, à Hong Kong ou à Taïwan¹⁴⁰.

Par ailleurs, imaginé par l'économiste français Gabriel Zucman, **un impôt d'au moins 2% sur la fortune des 3 000 milliardaires à travers le monde pourrait rapporter 250 milliards de dollars par an**, et jusqu'à 140 milliards de dollars supplémentaires s'il était également appliqué aux personnes détenant une fortune de plus de 100 millions de dollars. D'autres modélisations d'impôt sur la fortune portées par des ONG, avec des taux plus élevés, permettraient de collecter

¹⁴⁰ OXFAM, Capelle-Blancard, 2024, *La taxation des transactions financières : Optimiser le dispositif français*, <https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2024/06/Rapport-sous-embargo-La-taxation-des-transactions-financieres-Optimiser-le-dispositif-francais.pdf>

des montants encore bien supérieurs¹⁴¹. Largement soutenue par la population française¹⁴², cette mesure serait d'autant plus juste que sur les 30 dernières années, les 1% les plus riches ont émis deux fois plus de carbone que la moitié la plus pauvre de l'humanité¹⁴³.

Taxer l'industrie des énergies fossiles est également une mesure de plus en plus plébiscitée afin de faire payer le secteur pour sa responsabilité dans la crise climatique mais aussi pour le mettre hors d'état de nuire. Cette industrie génère des revenus nets sans précédent : rien qu'en 2022, les revenus de l'industrie du pétrole et du gaz ont bondi à au moins [4 000 milliards de dollars](#), contre une moyenne de 1 500 milliards ces dernières années. En termes de profits, [Shell, Chevron, ExxonMobil et TotalEnergies](#) ont annoncé ensemble des bénéfices de plus de 150 milliards de dollars en 2022. Et, bien que l'UE ait introduit [une taxe temporaire sur les profits excédentaires – ou « contribution de solidarité »](#) – des industries des combustibles fossiles, il n'existe actuellement aucune initiative mondiale visant à instaurer une taxe permanente sur les profits des pollueurs dans l'industrie des combustibles fossiles. La proposition de Climate Damages Tax¹⁴⁴ permettrait par exemple de collecter jusqu'à 900 milliards de dollars entre 2024 et 2030. Oxfam propose également la mise en place d'une taxe sur les profits des 585 plus grandes entreprises polluantes du secteur des combustibles fossiles dans le monde, qui pourrait rapporter jusqu'à 400 milliards de dollars par an dès la première année.¹⁴⁵

Les négociations en cours sur une nouvelle **Convention-cadre des Nations unies sur la fiscalité** qui devraient aboutir en 2027, représentent une opportunité majeure d'obtenir des engagements gouvernementaux sur le long terme en faveur d'une vraie justice fiscale, notamment au service de la transition énergétique. En novembre 2025, la tenue concomitante de la COP 30 à Belém et de la prochaine session négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale à Nairobi ouvre **une fenêtre d'opportunité inédite pour élaborer une approche cohérente aux enjeux de justice climatique et fiscale**.

¹⁴¹ 1% wealth tax on wealth over \$1 million, rising progressively to 7% over 100 million, and 15% over \$1 billion. World Inequality Report Scenario 3, applied to 2023 GNI for Annex II countries using Table 7.3 and World Inequality Database indicators, https://wir2022.wid.world/www-site/uploads/2023/03/D_FINAL_WIL_RIM_RAPPORT_2303.pdf; This also roughly matches the USD 2.2 trillion total pursuing an 4% raise in Tax to GDP ratios through wealth taxes in Annex II countries in FINDING THE FINANCE, ActionAid Australia, 2024, p 7, <https://actionaid.org/sites/default/files/publications/Finding%20the%20Finance%20Report%20-%20FINAL.pdf>.

¹⁴² Public Sénat, La taxe Zucman plébiscitée par 86 % des Français : « Il se passe un truc massif et transpartisan dans le pays » <https://www.publicsenat.fr/actualites/politique/la-taxe-zucman-plebiscitee-par-86-des-francais-il-se-passe-un-truc-massif-et-transpartisan-dans-le-pays>

¹⁴³ OXFAM, Égalité climatique : une planète pour les 99%, <https://www.oxfamfrance.org/rapports/egalite-climatique-une-planete-pour-les-99/#:~:text=%C3%80%20quelques%20jours%20de%20la,soit%205%20milliards%20de%20personnes>.

¹⁴⁴ Greenpeace, The Climate Damages Tax, Based on a Climate Damages Tax that is introduced in 2024 at a low initial rate of \$5 per tonne of CO2e increasing by \$5 per tonne each year. Using the projected averages for 2024-2030, with OECD countries as a proxy for Annex II countries. p. 27, https://www.greenpeace.org.uk/wp-content/uploads/2024/07/CDT_guide_2024_FINAL-1.pdf

¹⁴⁵ OXFAM, Rich polluter profits tax could raise up to \$400 billion and help phase out fossil fuels | Oxfam International, <https://www.oxfam.org/en/blogs/rich-polluter-profits-tax-could-raise-400-billion-and-help-phase-out-fossil-fuels>

Encadré 10. La réforme du système fiscal international : le sens de l'histoire

En 2024, des négociations historiques ont débuté à l'ONU pour élaborer une Convention-cadre sur la fiscalité. C'est une opportunité unique de définir des règles communes à tous les États sur les enjeux fiscaux, de corriger les dysfonctionnements d'un système fiscal international injuste et défaillant.

Cette Convention-cadre pourrait ainsi permettre la mise en place d'instruments de fiscalité environnementale progressifs, au service du financement de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique, alignés avec les principes de pollueur-payeur, et de responsabilités communes mais différenciées permettant une allocation des revenus fiscaux plus favorables au pays du Sud, touchés de manière disproportionnés par les effets du changement climatique.

Il faut :

- **une intégration explicite du principe des responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives**, afin que les pays du Nord ne puissent pas se soustraire à leurs responsabilités historiques de financement.
- **un engagement clair d'alignement des systèmes fiscaux avec les obligations des États en matière de développement durable, de climat et de biodiversité**, en particulier celles de la CCNUCC.
- **un sous-engagement spécifique sur une taxation environnementale progressive** en accord avec le principe du pollueur-payeur et celui des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (CBDR-RC), en faisant spécifiquement référence aux sociétés multinationales et aux particuliers fortunés.

Un **mécanisme concret dans le cadre de cette Convention-cadre** contribuerait à la fois à générer de nouveaux financements internationaux et à renforcer la mobilisation de ressources domestiques, offrant ainsi aux États une capacité accrue d'investissement dans l'adaptation et la transition. Parmi ces mécanismes figurent :

- **La mise en place d'instruments fiscaux internationaux dédiés au financement climatique et au développement durable** : taxe sur les transactions financières ou une surtaxe appliquée aux profits des entreprises fossiles et des secteurs fortement polluants, ainsi qu'aux revenus issus d'actifs polluants, avec une affectation directe des recettes aux fonds ONU
- **La suppression des incitations fiscales dommageables et la révision des conventions fiscales inéquitables**, afin de redonner aux gouvernements la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour investir dans l'adaptation au changement climatique et le développement
- **Une réforme en profondeur du système fiscal international**, incluant l'adoption d'une taxation unitaire des multinationales fondée sur leurs activités réelles dans les pays où elles opèrent, une répartition plus équitable des droits d'imposition entre pays, ainsi que l'instauration d'une fiscalité sur les plus hauts patrimoines. Mais aussi la création d'un organe intergouvernemental sur les questions fiscales, sous l'égide de l'ONU, permettant de pleinement prendre en compte en matière fiscale les différents besoins, priorités et capacités de tous les pays, garantissant une participation universelle des pays sur les questions fiscales et une redevabilité des pays membres de la Convention.

VII. Réformer les COP pour qu'elles remplissent leur fonction

La gouvernance climatique devrait reposer sur la transparence, l'inclusion et la prévention des conflits d'intérêts, notamment pour limiter l'influence des lobbies et garantir que les décisions servent l'intérêt général. Le mode de prise de décision est également crucial, en effet le consensus, bien qu'il favorise l'unité, a souvent nui à la confiance et ralenti l'action. **Aujourd'hui, la CCNUCC a atteint un point critique et de nombreuses réflexions quant à de possibles réformes ont été enclenchées.**

L'expansion massive des COP n'a pas toujours débouché sur des décisions à la hauteur des multiples crises que nous traversons. Parfois c'est tout le contraire : elle a ouvert davantage la porte à l'industrie des énergies fossiles et aux autres grands émetteurs, leur permettant de continuer à polluer et de proposer des illusions coûteuses pour verdir leur image. Certaines COP ont même été organisées dans des pays ayant un bilan dramatique et répressif en matière de droits humains. **De fait, la gouvernance mondiale du climat est de plus en plus perçue comme déconnectée de la réalité, motivée par des intérêts privés et en perte de crédibilité.** Mais il est possible de proposer des améliorations, car même si elles sont loin d'être parfaites, **les COP restent le seul espace de négociations internationales sur le climat.** Au lieu de complètement les rejeter, nous proposons de les réformer, et aussi nous appelons en premier lieu à reconnaître leurs limites. Les COP :

- ne peuvent pas sauver le monde en deux semaines,
- sont encadrées par le mandat que l'ONU reçoit des États,
- sont conçues pour permettre aux États de se retrouver pour négocier sur le climat, la biodiversité et la désertification selon les années,
- leurs contenus, la pertinence et l'ambition des décisions sont dépendants de la volonté politique des États, qui reste bien trop timide et qui est la première fautive dans le manque d'efficacité

Si on met de côté cet aspect de courage politique, les COP pourraient être optimisées. Profitant des 10 ans de l'AP, le Réseau Action Climat propose 6 pistes d'amélioration principales :

- **Réformer le processus de prise de décision** : actuellement, c'est le vote au consensus qui permet de prendre des décisions aux COP. Cette pratique instaure la capacité d'une minorité à bloquer les progrès. Il est donc nécessaire que lors de manque de consensus, le vote à majorité soit possible et mis en place.
- **Garantir l'intégrité des pays hôtes et des présidences de la COP**, qui devraient démontrer des progrès tangibles en matière d'action climatique au dépôt de leur candidature. Ils devraient aussi pouvoir suivre des lignes directrices fournies par la CCNUCC plus détaillées en terme d'inclusion, de transparence et de respect des sociétés civiles et de leurs droits (rassemblement, liberté d'expression et droits humains de manière plus générale).

- **Mettre en place une politique en matière de conflits d'intérêts**, afin de se prémunir contre toute ingérence des entreprises et des parties ayant des intérêts privés. Veiller à la divulgation complète des sources de financement et des conflits d'intérêts potentiels des participants à la COP serait déjà une première étape. Il est également essentiel de ne plus permettre aux industries polluantes de se joindre à la table des négociations, comme par exemple l'industrie du tabac au sein de l'Organisation Mondiale de la Santé.
- **Renforcer le mécanisme de redevabilité de la CCNUCC auprès des États**, en les obligeant à la mise en œuvre effective de leurs engagements et obligations nationaux grâce à des incitations efficaces et lutter contre le non-respect des engagements.
- **Créer un visa CCNUCC spécifique** via un système numérique unifié, simple et équitable, garantissant une approbation dans un délai d'une semaine pour tous les participant-e-s accrédité-e-s aux réunions de la CCNUCC
- **Renforcer le cadre existant** et les synergies entre les 3 Conventions de Rio (Climat, Biodiversité et Désertification) en mettant en place un régime climatique centralisé autour des obligations internationales en garantissant l'alignement sur les décisions des tribunaux internationaux.

Ces différents points peuvent être portés par les présidences des COP à venir, à commencer par celle du Brésil en 2025. Si cette présidence a identifié des points à négocier notamment sur la création des agendas des COP afin de les rendre plus efficaces, elle ne porte pas encore des points de réformes fondamentaux comme celui de la politique en matière de conflits d'intérêt, ou encore celui concernant la prise de décision par le vote majoritaire. **La France, en tant qu'hôte de la COP21 et cheffe d'orchestre de l'AP, ne peut pas laisser ces espaces perdre davantage en légitimité.** Elle doit soutenir les présidences à venir, ainsi que le secrétariat de la CCNUCC dans cet effort et porter au plus haut les messages d'inclusion, de redevabilité ou d'intégrité aux COPs et plus largement, dans les espaces onusiens.

Réseau Action Climat

Mundo M
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
01 48 58 83 92

reseauactionclimat.org

Le Réseau Action Climat-France, fédération de 37 associations nationales et locales, lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle internationale à l'échelle locale. Il est le représentant français du Climate Action Network International, réseau mondial de plus de 1300 ONG.

Il couvre l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique: **les transports, la production d'énergie, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, et travaille à l'élaboration de mesures alternatives et ambitieuses pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.**

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

